

Sujet : [INTERNET] Consultation publique chasse projet d'arrêté déterrage des blaireaux dans le Pas de Calais

De : >

Date : 17/05/2020 16:48

Pour : <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

A l'attention de M.Le Préfet du Pas de Calais

Après avoir pris connaissance de ce nouvel arrêté qui autoriserait encore le déterrage des blaireaux dans le Pas de Calais, je tiens à faire savoir que je suis totalement défavorable à cet arrêté.

Classé gibier alors que personne ne mange du blaireau!, je suis scandalisée de voir continuer cette pratique de vénerie sous terre dont sont victimes nombreux de nos animaux sauvages dans notre pays.

Le blaireau est chassé 9 mois 1/2 de l'année, c'est inacceptable dans le département où je réside.

L'espèce est fragile avec un faible taux de reproduction: en moyenne 1 femelle donne naissance à 2,5 bébés par année. Et on octroie cette chasse d'un autre âge à des chasseurs en mal de cruauté...

Nous n'avons pas de connaissances précises des effectifs estimés et on mettra un nouvel arrêté en place, c'est inconcevable!.

Sachant que les petits blaireautins sont dépendants de leurs mères durant 6 mois de l'année, de mars à août environ, il sera barbare de s'acharner toujours et encore sur ces populations.

Les blaireaux sont déjà victimes des accidents de la circulation sur les routes de campagne, voire les périphériques où j'en ai déjà vu plusieurs de décimés; pourquoi un tel acharnement envers une espèce sans danger pour l'Homme?

Autoriser un arrêté à partir du 15 Mai ne fera qu'éliminer un animal qui commet de faibles dégâts dans la nature, dégâts du reste non précisés. On lui attribue souvent des dégâts agricoles imputables aux sangliers sans connaissances précises. C'est généralement en bordures des forêts que l'on constate ceci pas dans tous les champs de cultures. Les blaireaux sont suffisamment dérangés car leur habitat s'amointrit d'années en années. Je préconiserai plutôt que les agriculteurs, les céréaliers, les Mairies ou les particuliers dérangés mettent en place des mesures d'effarouchement, l'installation de fils électriques ou bien des répulsifs biologiques.

On sait que le déterrage peut engendrer la tuberculose bovine et contribuer à sa prolifération.

"L'arrêté Ministériel du 07/12/2016 interdit la pratique de la vénerie sous terre envers toutes les espèces en raison du risque de contamination pour les chiens de chasse". Cette tuberculose transmise à de nombreux animaux sauvages comme les blaireaux peut ensuite devenir un réservoir.

Depuis l'année 2001, la France est considérée comme "officiellement indemne de tuberculose bovine" par l'UE malgré la persistance tous les ans d'une centaine de foyers en

élevage.

Le blaireau est une espèce protégée dans toute l'Europe (en Belgique, Hollande, Angleterre, Irlande, Hongrie, Danemark, Portugal, Italie ...).

La Convention de Berne protège les blaireaux interdisant le recours aux sources lumineuses. La France a du reste été sommée de n'autoriser cet instrument que de manière très restrictive. Dans un pays civilisé qui admet la sensibilité animale comment imaginer poursuivre la vénerie sous terre . En 2020, comment peut-on tolérer le stress que subissent des blaireaux terrorisés au fond d'un terrier attendant d'être abattus sauvagement par des chiens, des armes blanches ou autres instruments barbares.

J'ose encore croire que la lucidité et la protection de la nature l'emportera sur la cruauté faite à des animaux nocturnes et discrets . J'en appelle à la réflexion plutôt qu'à l'extinction des blaireaux . Merci de suivre les Préfectures qui n'ont pas données suite à cette période complémentaire.

Veillez agréer , Monsieur Le Préfet, mes respectueuses salutations.

████████████████████

Sujet : [INTERNET] Arrêt de l'exercice de vénerie du blaireau

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:51

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonsoir,

En tant que citoyenne je vous écris afin de vous faire part de mon aberration ayant pris connaissance de l'existence de la vénerie du blaireau. La pratique est cruelle et n'a aucun intérêt qui justifierait un tel stress pour l'animal avant de mourir. J'espère que chaque avis comptera lors de cette consultation et que cette pratique cessera enfin.

Bien cordialement,

[REDACTED]

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : [INTERNET] Avis extension période de déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:02

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je suis CONTRE le projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de vénerie sous terre concernant les blaireaux. En effet, c'est une pratique barbare, cruelle qui ne possède pas de justifications viables. C'est du sadisme pur, réalisé par des personnes sans coeur, qui n'ont que pour but, d'étancher leur soif de pouvoir et de contrôle sur ce qui les entoure.

Cette espèce serait nuisible, c'est absolument faux. Les chasseurs, en réalisant cette pratique, agissent comme des bulldozers et font beaucoup plus de dégâts en quelques heures que les blaireaux peuvent en faire en plusieurs années. Ils saccagent la nature en creusant le sol de la forêt sur plusieurs mètres de large et de profondeur. C'est une pratique inutile qui n'est rien de plus qu'un loisir.

Les blaireaux ne sont pas une espèce nuisible mais utile. Ceux-ci ont un rôle important dans la nature, ils disséminent les graines, aèrent le sol, peuvent accueillir d'autres animaux dans leur terrier etc... . Les blaireaux sont déjà protégés dans plusieurs autres pays d'Europe. Il serait bien que la France s'intéresse à cela...

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:06

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour

Je tenais à vous manifester ma fervente opposition à votre projet d'étendre la période de déterrage des blaireaux.

En effet, cette pratique monstrueuse ne devrait tout simplement plus exister de nos jours. Elle est barbare, inutile et terrible pour ces pauvres animaux inoffensifs.

Cordialement

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Campagne chasse 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:26

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour. C'est totalement horrible et effroyable cette chasse ignoble ! Une vraie torture et une honte ! Merci de stopper ça ! Il est temps de montrer le bon exemple ! Des enfants regardent ! tout se sait ! Si vous continuez ça se sera et c'est une abomination de tuer de la sorte ! Sans aucun scrupule ni aucune raison ! Stoppez ça !

Sujet : [INTERNET] Campagne chasse 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 19:59

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour, le projet d'arrêté sur la chasse des blaireaux est une honte. C'est affreux !
Je suis CONTRE !

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Campagne chasse 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:02

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je souhaite exprimer à travers ce mail mon désaccord total envers le déterrage des blaireaux, pratique cruelle ne servant qu'à réjouir les sadiques qui la pratique. Il est temps de changer d'époque.. Merci d'avoir lu et bonne journée.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Campagne chasse 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 19:59

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour, le projet d'arrêté sur la chasse des blaireaux est une honte. C'est affreux !
Je suis CONTRE !

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] Campagne chasse 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:02

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je souhaite exprimer à travers ce mail mon désaccord total envers le déterrage des blaireaux, pratique cruelle ne servant qu'à réjouir les sadiques qui la pratique. Il est temps de changer d'époque.. Merci d'avoir lu et bonne journée.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Campagne de chasse 2020 2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:07

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je vous écris à propos du projet d'extension de la période de déterrage des blereaux.

Nous sommes à une époque où on ne chasse plus pour vivre, mais simplement pour ce que certains peuvent appeler "loisir". Dur de croire que la mort et la torture peuvent être un loisir, mais c'est le cas. Car il s'agit ici d'un acte barbare, cruel et ignoble. Cela ne devrait même plus exister, alors encore moins faire l'objet d'une extension de la période.

Cette pratique est une honte pour l'homme, pour notre région, pour notre pays.

Cordialement,

[REDACTED]

Envoyé de mon Galaxy Note8 Orange

Sujet : [INTERNET] Campagne de chasse 2020 2021

De : >

Date : 30/04/2020 20:07

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je vous écris à propos du projet d'extension de la période de déterrage des blereaux.

Nous sommes à une époque où on ne chasse plus pour vivre, mais simplement pour ce que certains peuvent appeler "loisir". Dur de croire que la mort et la torture peuvent être un loisir, mais c'est le cas. Car il s'agit ici d'un acte barbare, cruel et ignoble. Cela ne devrait même plus exister, alors encore moins faire l'objet d'une extension de la période.

Cette pratique est une honte pour l'homme, pour notre région, pour notre pays.

Cordialement,

Envoyé de mon Galaxy Note8 Orange

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020 2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:58

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Vous demandez l'avis des citoyens sur la prolongation de la période de déterrage des blaireaux.

Je suis de base CONTRE cette pratique et donc par conséquent contre sa prolongation. Si votre but est de réguler la population, je pense qu'ils existent de nos jours des manières moins barbares d'y arriver.

Plutôt que de vouloir satisfaire l'envie de certains chasseurs qui ont besoin de déchaîner leurs violences sur ces animaux, prenez en compte la récente enquête qui a été faite et qui a démontré que beaucoup de personnes étaient choqués que de telles pratiques soient autorisées.

En espérant que vous prendrez compte de cet avis.

Cordialement

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020 2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 19:42

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour ,

Merci de bien vouloir arrêter ce massacre inhumain.

Nous sommes en 2020, il serait temps de prendre des mesures afin de faire arrêter cette chasse qui n'a aucune raison d'être et d'exister ?

Cette chasse et ceux qui la permette ne méritent pas cette planète !

Cordialement ,

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020 2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 19:42

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour ,

Merci de bien vouloir arrêter ce massacre inhumain.

Nous sommes en 2020, il serait temps de prendre des mesures afin de faire arrêter cette chasse qui n'a aucune raison d'être et d'exister ?

Cette chasse et ceux qui la permette ne méritent pas cette planète !

Cordialement ,

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020- 2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:28

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

En réponse à votre demande d'opinion concernant le déterrage des blaireaux, la mienne est la suivante: n'avez-vous pas plus constructif et intelligent à proposer que cette pratique barbare qui devrait vous faire honte ?

Cordialement,

[REDACTED]

[INTERNET] Chasse campagne 2020 2021

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020 2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:58

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Stop à la barbarie

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020/2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:43

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous informer par ce mail de mon opposition totale à la poursuite de la chasse aux blaireaux, ou Vénérie sous terre, pratique tout à fait ignoble et abjecte qui ne devrait plus être autorisée.

Merci de votre prise en compte,

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED] [REDACTED]

[INTERNET] Chasse campagne 2020/2021

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020/2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:31

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour, je vous informe que je suis contre l'extension de la chasse aux blaireaux.
Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020/2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:53

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>

Copie à : "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>

Bonjour,

Concernant la campagne publique lancée quant au déterrage du blaireau, je tenais en tant que citoyenne française habitante du Jura à vous faire part de mon opinion complètement défavorable sur cette pratique sadique et datant d'un autre âge.

En espérant que de nombreuses autres opinions aillent également dans ce sens au nom du respect de la nature, du vivant et de la préservation du peu de dignité humaine qu'il nous reste.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021 - Vénerie sous terre

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:35

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Suite à la consultation que vous avez ouverte concernant l'allongement de la période de vénerie. Voici mon avis argumenté :

La période de confinement a sûrement limité dans certains cas les chasseurs dans leur piégeage. C'est sûrement pour cela que vous souhaitez allonger la période pour pratiquer cet acte.

Vous souhaitez autoriser la vénerie sous terre, du 1^{er} juin 2020 jusqu'à l'ouverture générale de la chasse période 2020-2021.

La note de présentation de votre projet d'arrêté n'évoque pas l'étendue et le chiffrage des dégâts causés par les blaireaux. Je vous rappelle **l'Article 7 de la Charte de l'Environnement** précisant que : « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

Au-delà d'être extrêmement cruelle, la vénerie est une technique qui non seulement tue dans d'atroce souffrance un animal utile dans la nature, mais provoque aussi de gros dégâts pour toutes les espèces qui lui sont rattachées.

Vous n'êtes pas sans savoir que le **Conseil de l'Europe déconseille cette** pratique qui a aussi des effets très néfastes sur les espèces cohabitant au blaireau.

En effet le blaireau creuse des terriers très complexes dont la structure peut être ancienne. Plusieurs autres espèces peuvent se servir de ces terriers (Chat forestier (*Felis silvestris*), espèce protégée ou autre chiroptères).

Classé comme nuisible en France, je vous rappelle que le **Blaireau d'Europe (Meles Meles) est protégé par la convention de Berne**. Seule des dérogations peuvent permettre de le chasser.

Ces dérogations doivent faire l'objet d'un rapport deux fois dans l'année.

Les populations de blaireau sont fragiles. Cet animal souffre déjà du trafic routier. La mortalité juvénile est très importante (plus de 50%).

Les véneries ne sont pas des systèmes de régulation de population efficaces. Ce sont simplement des techniques barbares, qui permettent aux chasseurs les plus névrosés d'assouvir des pulsions anormales et dangereuses.

D'autres techniques existent. Comme indiqué dans le bulletin mensuel n° de l'ONC et par la LPO : **Une méthode pérenne consiste à utiliser des répulsifs olfactifs** sur les terriers qui posent problème. Lorsque des terriers artificiels sont mis à disposition à proximité, cette technique révèle cinq avantages :

- Les animaux continueront d'occuper un territoire sur le même secteur
- Ainsi ils ne permettront pas l'intrusion d'un nouveau clan
- Aucune espèce vivante n'est détruite
- Aucun espace n'est ravagé par les énormes cavités creusées par les chasseurs
- Les chasseurs n'appuient pas leur barbarie et leur cruauté

Merci d'avance de prévoir la rédaction et la publication d'une synthèse des avis qui vous ont été renvoyés.

Salutations,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:23

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Il faut arrêter le déterrage de blaireaux, c'est un massacre sanglant et cruel.

Une image dégradante pour la ville et son environnement de faire une telle chose...

Respect à notre nature svp.

Bien à vous,

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:01

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Merci d'interdire immédiatement la chasse aux bléreaux, cette chasse particulièrement cruelle et inutile.

Je ne crois pas qu'en 2020 ce type de chasse a encore une raison d'être.

Je vous remercie d'avance.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:54

Pour : "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>

Bonsoir,

Je vous envoie cet email pour m'opposer à l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Cette pratique est cruelle et devrait être interdite.

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:54

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je m'oppose au déterrage des blaireaux. D'une part les vidéos diffusées montrent des chasseurs sans aucune estime ou respect pour ces animaux, mais au-delà de ça je trouve que c'est cruel d'aller les attaquer dans leur habitat, de les décimer et leur faire subir ces horreurs.

Je prends rarement l'initiative d'agir contre ce qui me révolte, mais dans ce cas cela m'a paru tellement inhumain qu'il fallait agir.

Très cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:58

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour

Il m'a été dit qu'une consultation publique avait été ouverte à propos de l'extension de la période de déterrage des blaireaux dans votre département.

Je tiens à participer à cette consultation en protestant contre ce projet qui vise à tuer massivement des animaux dits "nuisibles" du point de vue de quelques agriculteurs dont les pratiques concernent essentiellement les cultures intensives destinés à l'alimentation animale, soit des personnes qui, selon mon point de vue, nuisent bien plus à notre planète et à notre espèce que ces malheureux blaireaux.

En espérant que vous tiendrez compte de mon avis

Merci de votre compréhension

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:02

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>

Copie à : "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

J'ai découvert il y a peu cette pratique qu'est le déterrage de blaireaux à travers une vidéo publiée par Hugo Clément et dont vous avez eu connaissance je suppose.

Je tiens à vous exprimer mon opposition totale à cette pratique ignoble et toute ma colère qui est celle d'apprendre que vous l'autorisez.

Comment cette cruauté peut elle être cautionnée ?

Quel est l'intérêt de cette "chasse" si cruelle ?

Et quand bien même le prétexte selon lequel le blaireau serait un nuisible, ce qui reste à prouver, est utilisé pour justifier cette chasse, n'oublions pas que le premier nuisible sur terre, c'est bien nous.

Rien ne justifie cette cruauté.

Cordialement.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:04

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je m'oppose de façon radicale au projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Cette pratique ancestrale n'entraîne que stress et souffrance pour l'animal. Je ne pense pas que ces tueries peuvent être justifiées par le plaisir futile du chasseur.

Le plaisir que prennent ces chasseurs à hotter la vie d'un être vivant est malsain et ne peut qu'entraîner la haine envers le vivant. Ce n'est pas dans cette direction que devrait évoluer chaque individu de notre société.

Je ne suis pas extrémiste, je ne suis pas Vegan, je suis juste pacifiste et compatissante, et je vous supplie de ne pas appliquer cet arrêté.

Respectez la nature, le vivant, plaidez l'écologie, pour des raisons politiques ou non, mais ne mettez pas en application de préfet.

Une majorité vous dira merci, et la minorité que forment ces chasseurs se rabattons rapidement sur d'autres pratiques.

Mais donnez-nous au moins cette victoire, donnez là aux blaireaux.

Merci.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:04

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je me permet de vous écrire afin d'exprimer le fait que je suis absolument CONTRE l'autorisation qui est donnée aux chasseurs de déterrer les blaireaux afin de les massacrer. C'est une pratique abjecte et barbare qui n'a rien à faire dans notre société moderne. Il est grand temps de prendre La défense de l'environnement et de protéger tous les habitants de notre territoire.

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:02

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je suis absolument contre toutes formes de chasses et spécialement contre la chasse et déterrage des blaireaux qui sont des animaux inoffensifs et calmes.

Cette pratique est cruelle et inutile. De plus le rôle des blaireaux est essentielle au sein de l'écosystème.

S'il vous plaît, supprimer cette activité horrible.

Cordialement.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:12

Pour : ddt-participation-public-61@gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr,
ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-
de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Voici mon opinion dans le cadre de la consultation publique concernant l'extension de la période de déterrage du blaireau.

De manière brève, je trouve ce projet complètement incohérent étant donné les populations de blaireaux en France et leur impact quasi-inexistant sur les activités humaines.

De plus, le déterrage de blaireau est une méthode de capture et de régulation loin d'être respectueuse de l'animal.

Sa pratique étant déjà publiquement contestée et combattue, je pense qu'il est aberrant de projeter d'en étendre la période.

Bien à vous,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:17

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>

Madame, monsieur,

Je tiens à participer à cette consultation et à donner mon opinion concernant le projet d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux. **Je suis formellement opposé à cette extension.**

- La chasse est une pratique cruelle, inutile et d'un autre temps
- Les accidents de chasse sont déjà fréquents, le grand public doit éviter les balades dans certains endroits pour ne pas risquer de recevoir une balle perdue, des animaux domestiques sont tués.
- Rallonger cette période où les riverains vivent dans la peur pourrait en plus nuire au tourisme
- Les blaireaux comme tous les êtres vivants méritent de pouvoir vivre dans leur milieu en paix sans payer le prix de l'intolérance des hommes.

Il faut vivre avec notre temps, chercher des solutions intelligentes au problème au lieu de garder ce réflexe archaïque : "je vois un problème, je ne le comprend pas, je le détruit".

Merci de m'avoir lu.

Veuillez agréer madame, monsieur, mes salutations distinguées.

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:22

Pour : "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis fermement opposé au projet d'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Bien à vous,

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : > [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:26

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par ce mail je vous fais part de mon opposition au projet d'arrêté visant à l'extension de la période de déterrage des blaireaux en France. Cette pratique est d'un autre âge et totalement abusive.

Les dégâts provoqués par les blaireaux sont très modeste à l'échelle nationale contrairement à ce que l'on essaye de nous faire croire. Elles ne concernent que les cultures intensives destinées à l'alimentation animale.

Je vous demande s'il vous plait de reconsidérer cela et d'utiliser les ressources du pays pour des choses essentielles, autres que de faire couler du sang.

Ces hommes prennent plaisir à tuer ces bêtes sans défenses et j'ai honte de mon espèce.

Bien cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:29

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Chère préfet,

Les périodes de chasse des blaireaux ne doivent ni être raccourcies ni allongées, elles doivent être tout bonnement interdites. Ce sont des pratiques barbares, et elles font ressortir tout ce qui a de pire chez l'humain à savoir le manque d'empathie à l'égard de la nature et des animaux ainsi que la soif de sang qui poussent certains chasseurs à tuer toute une famille de blaireaux (enfants, parents etc). Voir une vidéo de chasse aux blaireaux est horrible et insoutenable, en effet entendre les cris des petits et l'affolement de la mère m'atteignent au plus profond de mon âme. Le regard des animaux prêts à être mis à mort est tout simplement insoutenable. De plus les blaireaux ne sont pas nuisibles et participent à l'équilibre de l'écosystème. Les dégâts sur la nature suite à la chasse des blaireaux sont énormes quand les blaireaux ne détruisent rien, même pas les cultures.

Enfin en tant que français, j'ai profondément honte de l'être quand je vois des pratiques barbares telles que la chasse aux blaireaux se passer en France alors qu'elles sont interdite dans bon nombre de pays. Une fois encore la France est conservatrice et n'évolue pas. Encore une fois cela fait d'être français une honte par rapport aux autres pays européens bien en avance sur la question de la chasse et de la nature.

Veillez agréer, l'expression de mes sentiments respectueux.

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:02

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour Madame, Monsieur,

Je souhaite donner mon opinion concernant le déterrage des blaireaux.

Je suis tout à fait CONTRE cette pratique cruelle ! Le blaireau est un animal utile à notre éco-système ! Il est très discret, nous en voyant très peu ce n'est en aucun cas un animal nuisible comme il est considéré dans notre pays. Beaucoup de pays Européens ont décidé de protéger l'espèce comme l'Espagne, la Grande-Bretagne, L'Italie, le Luxembourg, la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, le Portugal.. Et bien d'autres.

Qu'attendons-nous pour suivre cette initiative ?! Ah oui j'avais oublié notre gouvernement prône la vénerie dans notre pays..

Merci de prendre en compte l'avis de vos concitoyens..

Dans l'attente de votre retour, je vous souhaite une bonne journée.

Bien cordialement

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:40

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je tenais à prendre part à votre consultation sur votre projet d'extension de la période de déterrage des blaireaux.

J'ai découvert avec effarement cette pratique cruelle et immonde.

Je ne comprends même pas qu'elle soit autorisée une partie de l'année sur une espèce protégée, fragile et inoffensive.

Sauf erreur le conseil de l'Europe recommande d'interdire le déterrage.

Nous vivons aujourd'hui une période troublée où l'incertitude règne. Sauf celle que nous devons tous faire en sorte que la nature reprenne ses droits. Ce genre de pratique n'a rien à faire dans cette nouvelle société que les français appellent de leurs vœux.

Ne soyez pas complices de ces pratiques barbares et cruelles.

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:48

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

je me permets de vous écrire concernant la consultation publique relatif aux projets d'arrêtés prévoyant l'**extension de la période de déterrage des blaireaux**.

Je ne comprends pas ces méthodes. Je me suis renseigné sur l'aspect "négatif" que pouvait avoir un blaireau.

Certes ils peuvent causer des dégâts dans les champs mais il ne serait pas temps de changer **ces pratiques plus que douteuses** et apprendre à vivre avec?

Vous devriez être à même de comprendre dans le contexte actuel, le rôle de chaque espèce présent dans l'écosystème notamment celle du blaireau.

Nous sommes largement responsable de cette situation. Il serait fort appréciable de la traiter autrement que de manière barbare comme on a pu le voir récemment.

Si vous pouviez nous expliquer ce qui justifie ces méthodes et aussi pourquoi une extension de la période de déterrage des blaireaux serait pertinente?

La pression de certains groupes doit être assez forte pour que vous posiez cette question mais sachez que les amoureux de la nature et notamment des blaireaux ont également leurs mots à dire. Il serait fort appréciable de prendre en compte leurs avis.

C'est vrai que c'est plus simple de tuer plutôt que de trouver des solutions à un problème donné. La décision qui sera rendue montrera si vous avez su écouter "la minorité" sans céder à la pression.

Merci.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:02

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je suis choquée de découvrir que le déterrage des blaireaux est toujours d'actualité, et que cette pratique soit en plus considéré comme applicable par vous.

Autoriser le déterrage des blaireaux, c'est autoriser la barbarie.

C'est faire subir à ces animaux une terrible souffrance, un stress, et une mort qui ne sont absolument pas digne.

Prenez s'il vous plaît conscience de l'horreur qu'engendre ce genre de pratique.

Ne prolongez pas la période de déterrage des blaireaux.

Stoppez ce massacre.

En espérant avoir retenu votre attention,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:05

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous écrire suite aux projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

En tant que citoyenne française, je suis fortement opposée à de tels projets, tout d'abord car comme l'ont montré récemment les images de l'enquête relayée par l'association One voice, le déterrage des blaireaux est une pratique cruelle et sadique, qui détruit l'environnement en saccageant des arbres, détruit les sols, s'attaque à des petits mammifères discrets et sensibles pendant des heures, les terrorisant jusqu'à une mort brutale. Les vrais nuisibles, ce sont nous, les hommes, qui n'ont d'autre loisir que de saccager la nature au lieu de l'aider face à la transition écologique nécessaire qui s'annonce. Les dégâts causés par les chasseurs sont largement supérieurs à ceux causés par les blaireaux, qui jouent un rôle clé dans l'écosystème de la forêt. La nature est bien faite, notre intervention, et surtout d'une telle brutalité, n'est pas la bienvenue.

L'état actuel de la biodiversité, les nombreuses menaces pesant sur les espèces sont des alertes plus que suffisantes et de tels projets ne devraient même pas être envisagés compte tenu de la situation actuelle.

En espérant que vous tiendrez compte de l'avis des nombreux citoyens évolués qui ne supportent plus de tels actes barbares,

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:07

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour

Je vous invite à regarder les reportages réalisés par les associations militant pour les droits des animaux. Vous pourrez voir les pratiques cruelles et violentes des chasseurs.

C'est pourquoi, suite à votre consultation, je vous informe que je suis opposé à une augmentation des droits pour les chasseurs pratiquant le déterrage de blaireau.

Et même je vous demande à ce que ces pratiques soient interdites, étant d'une cruauté sans nom.

Bonne journée.

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:09

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame , Monsieur,

Ce mail pour exprimer mon désaccord à propos du projet d'arrêté fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la campagne 2020/ 2021 dans le département du Pas-de-Calais, et soumis à consultation du public , et plus particulièrement l'article 4 de ce projet d'arrêté :

ARTICLE 4 - L'exercice de la vénerie du blaireau est autorisée pour une période complémentaire allant du 1 er juin 2020 au 12 septembre 2020 et du 15 mai 2021 au 31 mai 2021.

Pour rappel, le Blaireau d'Europe, *Meles meles*, inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne, est une espèce protégée (cf. art. 7) dont les populations souffrent de la disparition de leur habitat naturel et sont fortement impactées par le trafic routier. De plus , les populations de blaireau connaissent un taux de natalité faible (moyenne de 2,3 jeunes par an) et a contrario un taux de mortalité juvénile particulièrement fort (de l'ordre de 50% la 1ère année). l'extension de la période de detterage des blaireau serait donc fortement préjudiciable à l'espèce (qui est , je le rapelle , protégé)

J'attire votre attention sur le fait que la pratique de la vénerie sous terre est déjà interdite dans bon nombre de départements (des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône , de la Côte d'Or, de l'Hérault,, du Var, du Vaucluse, des Vosges, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne...) et cela a raison .

La vénerie sous terre est une pratique barbare d'un autre temps qui n'a plus sa place dans nos sociétés modernes. Cette chasse engendre de grandes souffrances et fait subir aux individus un stress extrême, car ceux-ci sont traqués jusque dans leurs terriers à l'aide de chiens puis dettérés, et enfin abattu a la dague, et cela prend parfois des heures .

De plus , j'attire votre attention sur le fait que cette pratique de la vénerie sous terre porte atteinte aux population de blaireau car les périodes choisies pour ces abattages — tout comme les périodes complémentaires de chasse du blaireau — sont en contradiction avec l'article L. 424-10 du Code de l'environnement, selon lequel « il est interdit de détruire (...) les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée » , Hors ce texte n'est pas respecté étant donné que les petit ne sont pas sevré au moment des périodes complémentaires de chasse du blaireau, comme démontré dans l'

étude dénommée « Contribution à l'étude de la reproduction des Blaireaux Eurasiens (*Meles meles*) et de la période de dépendance des blaireautins en France» réalisée par Virginie Boyaval, éthologue sur le blaireau :

« [...] au mois de mai, juin, juillet, les blaireaux juvéniles ne peuvent pas survivre sans leur mère.

Ils sont sevrés à l'âge de 4 mois et commencent progressivement leur émancipation pour une durée de plusieurs mois s'étalant de 1 à 4 mois et ne peuvent donc être considérés comme étant émancipés qu'à partir de l'âge de 6 à 8 mois minimum. La destruction des blaireaux débutant généralement à partir de la mi-mai, compromet le succès de reproduction de l'espèce. La destruction des mères allaitantes, laisse de nombreux orphelins incapables de survivre seul ».

Il convient donc de préserver la vie des petits jusqu'à émancipation de ceux - ci , a l'automne.

Enfin le fait de creuser les terriers , et donc de les detruires porte égelement préjudice à d'autres espèces protégés :

Les recommandations du Conseil de l'Europe vont d'ailleurs en ce sens : « Le creusage des terriers, à structure souvent très complexe et ancienne, a non seulement des effets néfastes pour les blaireaux, mais aussi pour diverses espèces cohabitantes, et doit être interdit. »

Je compte sur votre compréhension et votre concours pour améliorer les conditions de vie de la faune et de la flore sur notre territoire , à l'heure de la 6 ème extinction de masse , ou jamais auparavent la biodiversité n'avait disparu a une telle vitesse.

Cordialement,



Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:14

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Il est inadmissible en 2020 de voir encore des animaux comme les blaireaux et les renards, tués de manières inhumaines et barbares ! Livrés à des fous furieux, assoiffés de sang ! Ils servent l'écosystème et sont très important pour la nature. Autorisé encore ce genre de pratique moyenâgeuse, de tueries sans raison, de mise à mort et de torture, est impensable.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:06

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je m'oppose au projet d'arrêté qui vise à étendre la période de déterrage des blaireaux. Ces pratiques de chasse sont cruelles et ne devraient plus exister.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:38

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je m'oppose à l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Cordialement.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:38

Pour : ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, dtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr, ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr

Madame/Monsieur le(la) préfet(e),

Vous avez demandé à ce que la population française s'exprime à propos de l'extension de la période de chasse au blaireau dans votre région.

Je vous remercie de nous donner l'occasion de nous exprimer sur une question qui préoccupe vraisemblablement une majorité de Français : la chasse (pour exemple : 82 % des français sont contre la chasse à courre..., 83% contre la vénerie sous terre, etc. <https://www.ipsos.com/fr-fr/les-francais-rejettent-massivement-la-chasse>).

À titre personnel, je pense que la pratique de la chasse au Blaireau n'a tout simplement pas lieu d'être. Elle est brutale, inutile, délétère pour l'environnement.

Concernant le blaireau, il s'agit d'un animal discret, complexe, sociable. Les blaireaux ont un impact positif sur leur écosystème : ils modèlent les forêts sans lui nuire, aèrent la terre, créent des terriers pour d'autres espèces, en régulent d'autres. Alors que son impact sur les activités humaines est minime (comparez donc à l'impact que peuvent avoir les sangliers nourris par les chasseurs sur les cultures agricoles), alors qu'on a à présent démontré que son abatage ne permettait pas un meilleur contrôle de la tuberculose bovine (cf la situation chez nos voisins anglais et la faible proportion de blaireaux contaminés sur l'ensemble de ceux abattus), alors qu'il est protégé au delà de nos frontières, alors qu'une majorité de Français est opposée à la chasse à courre et à la vénerie sous terre quelque soit l'espèce concernée.

Pourquoi n'avons nous pas été déjà entendus ?

Pourquoi sommes nous l'un des derniers, si ce n'est LE dernier pays européen à poursuivre sa chasse ?

Car comment est-il possible d'autoriser la vénerie sous terre qui inflige aux animaux DONT les chiens de vénerie des souffrances ignobles ? J'ai vu ces souffrances, j'ai été choquée, écoeurée par l'horreur de cette pratique. Effrayée même. Car certaines des vidéos disponibles sur le net montrent des comportements touchant au sadisme pur, à la bêtise monstre. Des comportements qui interrogent sur la capacité même de ces personnes à maîtriser leurs pulsions (meurtrières). J'ai bien conscience que ces témoignages ne représentent pas l'ensemble de la communauté des chasseurs. Il n'empêche : le port d'arme est interdit en France (et j'en suis heureuse) mais sous réserve de payer un permis de chasse, on laisse un fusil dans les mains d'individus de la sorte ? Sans autre contrôle psychologique ? Il suffit d'un instant de folie d'un seul Homme pour faire un massacre et cette idée me glace le sang.

Par ailleurs, comment peut-on prétendre réussir à réduire les souffrances animales lors de cette "chasse" alors que la technique consiste à déterrer un animal à coups de morsures, de coup de fusils tirés à l'aveuglette, de stress pendant plusieurs heures ? Car déterrer prend toujours plusieurs heures ! Comment peut-on accuser une espèce de nuire à son environnement alors que les chasseurs en viennent à saccager la forêt pour parvenir à leurs fins lorsqu'ils déterrèrent un

terrier ? Racines et arbres coupés, terrain complètement retourné, stress de la faune environnante...qui cause le plus de dégâts ?

Je suis d'autant plus opposée à la chasse du blaireau que dans mon département (Bas Rhin), elle n'est plus autorisée. Depuis 10 ans pourtant, la population de blaireau est restée stable malgré des cultures de maïs importantes en plaine alsacienne. Je n'ai jamais entendu parler (à mon humble échelle) de dégâts causés par cette espèce, contrairement aux sangliers (pourtant nourris par les chasseurs, cherchez l'erreur).

Pour toutes ces raisons, je vous demande donc non seulement de ne pas étendre la période de chasse du blaireau mais de l'interdire purement et simplement. Je suis bien certaine qu'en vous documentant auprès de nos voisins européens, du département du Bas-Rhin et des associations de protection de l'environnement vous trouverez un cortège d'arguments pour faire réussir un tel projet.

J'espère de tout coeur que vous ne céderez pas au lobby de la chasse qui nuit à nos belles campagnes, qui nuit aux autres citoyens qui ne peuvent plus ni se promener en toute tranquillité (et sécurité) ni admirer une faune sauvage qui se fait de plus en plus rare. Pourquoi un "hobby", parce qu'il est "traditionnel", doit-il nous empêcher de profiter de l'espace public et nous mettre en danger alors même qu'il perpétue des pratiques barbares et cruelles ? Et si vous doutez de cet impact négatif de la chasse sur nos concitoyens, les témoignages se font de plus en plus nombreux et ne sont pas bien difficiles à trouver...

J'ai bien conscience qu'en cette période si particulière et difficile, la question de la faune peut paraître secondaire. Elle ne l'est pas. Et je serais profondément déçue et choquée que cette période serve à prendre des décisions dans le dos des Français, décisions qui perdureront dans le temps et desserviront notre environnement sur le long terme. Car une fois en danger d'extinction, nous mettrons des années à réparer de telles erreurs si elles venaient à se produire...

En espérant que ma voix et celle de mes concitoyens soit effectivement entendue lors de cette consultation et surtout, que vous en tiendrez compte en prenant des décisions fortes !

Bien respectueusement,

[REDACTED]

[REDACTED] soucieuse de préserver la biodiversité de son pays

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:50

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr,
ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-
de-calais.gouv.fr

Bonjour Madame, Monsieur,

Je me prononce contre le projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage de blaireaux.

Bien à vous,

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:52

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Concernant la période complémentaire de la vénerie sous terre du blaireau je suis totalement contre (je suis déjà contre la période normale).

Tout d'abord aucune justification n'est donnée dans la note de présentation concernant la nécessité d'instaurer une période complémentaire. Aucune information sur le blaireau, cette pratique et son « efficacité » etc n'est présente dans cette note pour éclairer le citoyen. L'article L 123-19-1 du code de l'environnement prévoit la publication d'une synthèse donc ça doit être fait.

Ensuite beaucoup de départements ne prévoient plus de période complémentaire pour cette pratique : Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Aude, Bouches du Rhône, Côte d'Or, Hérault, Var, Vaucluse, Vosges, Hauts de Seine, Seine St Denis et Val de Marne. L'article 9 de la convention de Berne n'autorise les dérogations qu'à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante, or ici ce n'est pas le cas.

LPO Alsace a montré que la solution efficace est la pause de répulsifs olfactifs près des terriers a problème. La vénerie et la prétendu régulation du blaireaux n'ont que très peu d'efficacité d'après les études menées à ce sujet.

De plus ce n'est pas une espèce invasive à cause de la haute mortalité juvénile.

Enfin cette pratique est barbare et indigne de l'humanité. La cruauté mise en place, à la limite du sadisme, est une honte. Souffrir et stresser pendant des heures pour finalement être fini salement à la dague ? Ça existe réellement en 2020 en France ? Sans parler des dégâts sur les autres animaux alentours qui sont aussi victimes des méthodes pour acculer les blaireaux dans leur terrier.

Par pitié cessons ces pratiques archaïques et barbares, il s'agirait de grandir.

Ce sont pour toutes ces raisons et bien d'autres que je suis contre l'arrête pour la période complémentaire.

Cordialement

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:18

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

NON.

Sent from my iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:07

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Une seule question, en vu des projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux, je me demande comment l'humain peut-il être aussi abominable ? Je déplore ces conditions, ces choix, cette maltraitance. Comment peut-on tolérer ces actes en 2020, époque où l'on prend conscience de nos erreurs passées et de la valeur de chaque être vivant ? Il faut aujourd'hui agir pour dénoncer et arrêter ces horreurs. Merci de prendre en considération cet e-mail, merci de bien vouloir bouger les choses..

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED] [Courrier](#) pour Windows 10

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:09

Pour : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Bonsoir,

J'écris ce mail pour affirmer ma nette opposition au projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Cet arrêté est une honte, la chasse de manière générale est une honte. Arrêtons ce massacre et ne l'aidons pas à se réaliser.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:13

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour,

Je suis absolument CONTRE ces arrêtés visant à étendre les dates de déterrage des blaireaux.

Cette chasse, cruelle et inutile est pratiquée 8 mois par an, soit plus de la moitié de l'année. Les animaux impactés par cette pratique n'ont que peu de temps de "sécurité" et il est inhumain de souhaiter augmenter la durée de traque visant à les tuer après de longues heures de stress et de torture.

Je pense par ailleurs que cette pratique devrait être interdite en France, comme elle l'est déjà dans la majeure partie des pays de l'ouest européen.

Cette chasse archaïque doit être interdite pour des raisons simples que voici :

Le déterrage est une pratique cruelle

La préhension d'un blaireau par les chasseurs au moyen de pinces métalliques, après plusieurs heures de creusement, en présence d'une meute de chiens cherchant à le dévorer, ne peut qu'engendrer un stress extraordinaire et une grande souffrance physique. Les aménagements récents qui ont été apportés à l'arrêté du 18 mars 1982 sur la vénerie sous terre, qui interdit notamment « *d'exposer un animal pris aux abois ou à la morsure des chiens avant sa mise à mort* », sont inapplicables, de l'aveu des chasseurs eux-mêmes !

Le déterrage n'impacte pas que les blaireaux

La présence de multiples cavités que les blaireaux n'utilisent pas toutes dans des terriers complexes et anciens permet une cohabitation avec d'autres animaux, dont certaines espèces protégées (chat forestier, loutre, chauves-souris). Les chiens introduits par les chasseurs dans le terrier sont donc susceptibles de déranger, blesser et tuer ces animaux sans aucun contrôle par les chasseurs qui n'en ont même pas connaissance.


Le déterrage ne lutte pas contre les dégâts

Les dégâts aux cultures qui seraient commis par les blaireaux sont rarement chiffrés, et quand ils le sont, ils sont très exagérés. Ces dégâts sont souvent confondus avec ceux, beaucoup plus nombreux, commis par des sangliers. Pour empêcher les dégâts, des solutions de protection efficaces des cultures existent. Les dégâts éventuels des blaireaux sont à relativiser avec ceux, réels, provoqués sur la faune par les déterreurs.

Le déterrage peut favoriser la dispersion de la tuberculose bovine

La vénerie sous terre n'est d'aucune utilité pour lutter contre la tuberculose bovine ; au contraire, elle ne ferait que contribuer à son expansion ! C'est la raison pour laquelle, dans les zones à risque, un arrêté ministériel du 7 décembre 2016 interdit « *la pratique de la vénerie sous terre pour toutes les espèces dont la chasse est autorisée en raison du risque de contamination pour les équipages de chiens* ». La tuberculose bovine est une maladie d'origine agricole, transmise à beaucoup d'animaux sauvages dont les blaireaux qui peuvent ensuite devenir un réservoir. Depuis 2001, la France est considérée comme « *officiellement indemne de tuberculose bovine* » par l'Union européenne, malgré la persistance chaque année d'une centaine de foyers en élevage.

Le déterrage des blaireaux est incompatible avec le code de l'Environnement



Le déterrage qui se pratique entre mai et septembre intervient pendant la période où les blaireautins peuvent encore être allaités et dépendants de leur mère pour rechercher la nourriture. Or, selon l'article L. 424-10 du Code de l'environnement, « *il est interdit de détruire, d'enlever, de vendre, d'acheter et de transporter les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée, sous réserve des dispositions relatives aux animaux susceptibles d'occasionner des dégâts* ».

La France ne respecte pas la convention de Berne

Le déterrage est contraire à la convention européenne de Berne qui n'autorise la chasse des blaireaux qu'en connaissant les effectifs, or ceux-ci ne sont pas connus en France.

Le déterrage des blaireaux est interdit dans la plupart des pays européens

Le Blaireau est protégé de façon plus ou moins forte dans la plupart des pays d'Europe. L'Allemagne reste avec la France le seul pays d'Europe de l'Ouest à autoriser le déterrage des blaireaux.

Le déterrage est massivement rejeté par les Français

Selon un sondage IPSOS sur la chasse réalisé à l'automne 2018 auprès d'un échantillon de Français, 83 % d'entre eux sont favorables à l'interdiction du déterrage. (One Voice 2018)

Merci de la bonne prise en compte des différents avis répondant à votre consultation.



Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:16

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

En ce temps de confinement où la plupart des gens ont le temps de se poser et de réfléchir, brève question : et si vous décidiez de faire arrêter le massacre ? Si vous décidiez d'empêcher des bourreaux d'agir ?

Je fais une large différence entre les chasseurs qui ne sont pas imbibés d'alcool et qui chassent pour se nourrir, et des simplets ivres morts sadiques.

Je me demande pourquoi, à ce jour, cette démarche est encore autorisée ?

C'est juste HONTEUX.

Quelle belle humanité.

Faites quelque chose, bon sang.

Si seulement le pouvoir pouvait servir à quelque chose de bien, au moins une fois.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : >

Date : 30/04/2020 20:00

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr, ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr

Stop au déterrage des blaireaux s'il vous plait. Vraiment.

Merci,

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:00

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Un message pour vous informer que je suis contre le déterrage des blaireaux, merci de laisser la nature tranquille.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:01

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Merci d'interdire immédiatement la chasse aux bléreaux, cette chasse particulièrement cruelle et inutile.

Je ne crois pas qu'en 2020 ce type de chasse a encore une raison d'être.

Je vous remercie d'avance.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : >

Date : 30/04/2020 20:02

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je suis absolument contre toutes formes de chasses et spécialement contre la chasse et déterrage des blaireaux qui sont des animaux inoffensifs et calmes.

Cette pratique est cruelle et inutile. De plus le rôle des blaireaux est essentielle au sein de l'écosystème.

S'il vous plaît, supprimer cette activité horrible.

Cordialement.

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:02

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour Madame, Monsieur,

Je souhaite donner mon opinion concernant le déterrage des blaireaux.

Je suis tout à fait CONTRE cette pratique cruelle ! Le blaireau est un animal utile à notre éco-système ! Il est très discret, nous en voyant très peu ce n'est en aucun cas un animal nuisible comme il est considéré dans notre pays. Beaucoup de pays Européens ont décidé de protéger l'espèce comme l'Espagne, la Grande-Bretagne, L'Italie, le Luxembourg, la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, le Portugal.. Et bien d'autres.

Qu'attendons-nous pour suivre cette initiative ?! Ah oui j'avais oublié notre gouvernement prône la vénerie dans notre pays..

Merci de prendre en compte l'avis de vos concitoyens..

Dans l'attente de votre retour, je vous souhaite une bonne journée.

Bien cordialement

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:05

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous écrire suite aux projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

En tant que citoyenne française, je suis fortement opposée à de tels projets, tout d'abord car comme l'ont montré récemment les images de l'enquête relayée par l'association One voice, le déterrage des blaireaux est une pratique cruelle et sadique, qui détruit l'environnement en saccageant des arbres, détruit les sols, s'attaque à des petits mammifères discrets et sensibles pendant des heures, les terrorisant jusqu'à une mort brutale. Les vrais nuisibles, ce sont nous, les hommes, qui n'ont d'autre loisir que de saccager la nature au lieu de l'aider face à la transition écologique nécessaire qui s'annonce. Les dégâts causés par les chasseurs sont largement supérieurs à ceux causés par les blaireaux, qui jouent un rôle clé dans l'écosystème de la forêt. La nature est bien faite, notre intervention, et surtout d'une telle brutalité, n'est pas la bienvenue.

L'état actuel de la biodiversité, les nombreuses menaces pesant sur les espèces sont des alertes plus que suffisantes et de tels projets ne devraient même pas être envisagés compte tenu de la situation actuelle.

En espérant que vous tiendrez compte de l'avis des nombreux citoyens évolués qui ne supportent plus de tels actes barbares,

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : >

Date : 30/04/2020 20:06

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je m'oppose au projet d'arrêté qui vise à étendre la période de déterrage des blaireaux. Ces pratiques de chasse sont cruelles et ne devraient plus exister.

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:07

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Une seule question, en vu des projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux, je me demande comment l'humain peut-il être aussi abominable ? Je déplore ces conditions, ces choix, cette maltraitance. Comment peut-on tolérer ces actes en 2020, époque où l'on prend conscience de nos erreurs passées et de la valeur de chaque être vivant ? Il faut aujourd'hui agir pour dénoncer et arrêter ces horreurs. Merci de prendre en considération cet e-mail, merci de bien vouloir bouger les choses..

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:09

Pour : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Bonsoir,

J'écris ce mail pour affirmer ma nette opposition au projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Cet arrêté est une honte, la chasse de manière générale est une honte. Arrêtons ce massacre et ne l'aidons pas à se réaliser.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:13

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour,

Je suis absolument CONTRE ces arrêtés visant à étendre les dates de déterrage des blaireaux.

Cette chasse, cruelle et inutile est pratiquée 8 mois par an, soit plus de la moitié de l'année. Les animaux impactés par cette pratique n'ont que peu de temps de "sécurité" et il est inhumain de souhaiter augmenter la durée de traque visant à les tuer après de longues heures de stress et de torture.

Je pense par ailleurs que cette pratique devrait être interdite en France, comme elle l'est déjà dans la majeure partie des pays de l'ouest européen.

Cette chasse archaïque doit être interdite pour des raisons simples que voici :

Le déterrage est une pratique cruelle

La préhension d'un blaireau par les chasseurs au moyen de pinces métalliques, après plusieurs heures de creusement, en présence d'une meute de chiens cherchant à le dévorer, ne peut qu'engendrer un stress extraordinaire et une grande souffrance physique. Les aménagements récents qui ont été apportés à l'arrêté du 18 mars 1982 sur la vénerie sous terre, qui interdit notamment « *d'exposer un animal pris aux abois ou à la morsure des chiens avant sa mise à mort* », sont inapplicables, de l'aveu des chasseurs eux-mêmes !

Le déterrage n'impacte pas que les blaireaux

La présence de multiples cavités que les blaireaux n'utilisent pas toutes dans des terriers complexes et anciens permet une cohabitation avec d'autres animaux, dont certaines espèces protégées (chat forestier, loutre, chauves-souris). Les chiens introduits par les chasseurs dans le terrier sont donc susceptibles de déranger, blesser et tuer ces animaux sans aucun contrôle par les chasseurs qui n'en ont même pas connaissance.

Le déterrage ne lutte pas contre les dégâts

Les dégâts aux cultures qui seraient commis par les blaireaux sont rarement chiffrés, et quand ils le sont, ils sont très exagérés. Ces dégâts sont souvent confondus avec ceux, beaucoup plus nombreux, commis par des sangliers. Pour empêcher les dégâts, des solutions de protection efficaces des cultures existent. Les dégâts éventuels des blaireaux sont à relativiser avec ceux, réels, provoqués sur la faune par les déterreurs.

Le déterrage peut favoriser la dispersion de la tuberculose bovine

La vénerie sous terre n'est d'aucune utilité pour lutter contre la tuberculose bovine ; au contraire, elle ne ferait que contribuer à son expansion ! C'est la raison pour laquelle, dans les zones à risque, un arrêté ministériel du 7 décembre 2016 interdit « *la pratique de la vénerie sous terre pour toutes les espèces dont la chasse est autorisée en raison du risque de contamination pour les équipages de chiens* ». La tuberculose bovine est une maladie d'origine agricole, transmise à beaucoup d'animaux sauvages dont les blaireaux qui peuvent ensuite devenir un réservoir. Depuis 2001, la France est considérée comme « *officiellement indemne de tuberculose bovine* » par l'Union européenne, malgré la persistance chaque année d'une centaine de foyers en élevage.

Le déterrage des blaireaux est incompatible avec le code de l'Environnement

Le déterrage qui se pratique entre mai et septembre intervient pendant la période où les blaireautins peuvent encore être allaités et dépendants de leur mère pour rechercher la nourriture. Or, selon l'article L. 424-10 du Code de l'environnement, « *il est interdit de détruire, d'enlever, de vendre, d'acheter et de transporter les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée, sous réserve des dispositions relatives aux animaux susceptibles d'occasionner des dégâts* ».

La France ne respecte pas la convention de Berne

Le déterrage est contraire à la convention européenne de Berne qui n'autorise la chasse des blaireaux qu'en connaissant les effectifs, or ceux-ci ne sont pas connus en France.

Le déterrage des blaireaux est interdit dans la plupart des pays européens

Le Blaireau est protégé de façon plus ou moins forte dans la plupart des pays d'Europe. L'Allemagne reste avec la France le seul pays d'Europe de l'Ouest à autoriser le déterrage des blaireaux.

Le déterrage est massivement rejeté par les Français

Selon un sondage IPSOS sur la chasse réalisé à l'automne 2018 auprès d'un échantillon de Français, 83 % d'entre eux sont favorables à l'interdiction du déterrage. (One Voice 2018)

Merci de la bonne prise en compte des différents avis répondant à votre consultation.



Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:16

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

En ce temps de confinement où la plupart des gens ont le temps de se poser et de réfléchir, brève question : et si vous décidiez de faire arrêter le massacre ? Si vous décidiez d'empêcher des bourreaux d'agir ?

Je fais une large différence entre les chasseurs qui ne sont pas imbibés d'alcool et qui chassent pour se nourrir, et des simplets ivres morts sadiques.

Je me demande pourquoi, à ce jour, cette démarche est encore autorisée ?

C'est juste HONTEUX.

Quelle belle humanité.

Faites quelque chose, bon sang.

Si seulement le pouvoir pouvait servir à quelque chose de bien, au moins une fois.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : >

Date : 30/04/2020 20:00

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr, ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr

Stop au déterrage des blaireaux s'il vous plait. Vraiment.

Merci,

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : >

Date : 30/04/2020 20:18

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour,

Il serait temps de stopper ces pratiques barbares et qui détruisent toujours plus l'environnement pour le bénéfice d'un minorité et au détriment du plus grand nombre !

Cordialement,

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:19

Pour : "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Arrêtez la chasse DE TOUTE FORME.

Vous êtes des assassins. Votre complaisance permet de perpétuer des crimes, des meurtres, des atrocités, de la violence gratuite. Des Hommes sont tués chaque année par des chasseurs.

Vous devrez répondre de vos actes devant la justice. Un jour ou l'autre, tôt ou tard. LES FRANÇAIS NE VEULENT PLUS DE LA CHASSE.

ALORS ARRÊTEZ LES MASSACRES AU PLUS VITE. La chasse est un crime.

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:20

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr

Madame, monsieur,

Concernant votre projet de consultation publique à propos de la période de déterrage des blaireaux, il me semble que vous avez commis une erreur de frappe, vous voulez bien-sûr parler d'abolition de cette pratique et non pas d'extension de la période.

J'espère sincèrement que les personnes responsables de ces autorisations ont eu l'occasion de voir ce qui se cache réellement derrière la vénerie sous terre. Ces personnes corrompues par le lobby de la chasse qui tue et détruit toute forme de vie sur son passage, que ce soit des animaux, les forêts ou même des êtres humains.

Comment peut-on autoriser une telle barbarie, comment autoriser des humains si sadique, qui prenne autant de plaisir à tuer, à porter une arme.

Quelle ironie que le blaireau porte le même nom que ceux responsables de leur massacre.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:21

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour,

Je vous écrit afin de vous faire savoir ce que la population pense de projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Je pense que cette pratique cruelle ne devrait même pas exister alors je m'oppose fermement à l'extension de la période. Je vous sollicite même afin que cette immonde pratique soit interdite au plus vite.

Espérant avoir reçu toute votre attention.

Cordialement,
[REDACTED]

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:22

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je vous fait part de mon opposition quant à la prolongation de la chasse des blaireaux!

Il est triste et inacceptable d'ailleurs que cette pratique est encore lieux en 2020...

Cordialement

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : >

Date : 30/04/2020 20:25

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour,

Je vous écrit pour vous dire toutes ma colère et ma tristesse en découvrant la vidéo sur la vénerie sous terre !! Comment peut-on accepter sur telle cruauté en France, c'est un scandale. C'est un loisir qui ne respectent rien, ni les animaux, ni l'environnement, ni même leurs propres chiens !! C'est une traque sadique et inutile. Combien faudra-t-il d'animaux morts pour que les autorités se réveillent ?!

En ces temps de covid 19, on sait que la biodiversité est indispensable. Nous ne pouvons pas laisser des hommes cruels et sans état d'âme tuer de sang froid une population de blaireaux et de renards pour leur simple loisir. Ces animaux sont indispensables pour l'environnement.

Je vous invite à lire cet article très intéressant afin de prendre conscience de leur importance dans l'éco-système.

<https://one-voice.fr/fr/blog/les-blaireaux-ces-heros-si-discrets.html?fbclid=IwAR3Faak8sMXLzrCFXgEI1MYrzMybriifD4wjX5L41Kiw-Qu32NAAPqyRJ8M>

Dans la majeure partie des pays européens (Irlande, Royaume-Uni, Portugal, Espagne, Italie, Hongrie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), les blaireaux sont classés comme espèce protégée. A quand pour la France ? Montrons l'exemple !!

Je me joins donc à One voice pour vous demander d'abolir définitivement cette pratique ignoble !!!!

Cordialement

>

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:26

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je m'oppose fermement à la pratique cruelle, barbare, d'un autre âge, pratiquée par des sois distants "protecteurs de la faune, flore et des animaux" appelés chasseurs.

Les nombreuses vidéos montrant au grand jour leurs pratiques barbares et leur attitude proche de la transe et de l'hystérie ne prouvent que leur soif de tuer un animal juste pour le plaisir et non pour réguler une espèce soit disant invasives.

De plus, de nombreuses études démontrent que le blaireau n'est en rien un nuisible, tout comme le renard ou des tribunaux ont annulé dans certains départements leur mise à mort, car les destructions agricoles sont très minimales.

Il serait temps d'une manière générale de revoir complètement les principes de la chasse en France, elle n'est que dérives, barbarie, elle est hors de contrôle et gangrenée par un lobby que le gouvernement ne maîtrise plus du tout et à qui il cède le moindre caprice.

STOP ÇA SUFFIT !!!

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:27

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour,

Je vous écrit pour vous dire toutes ma colère et ma tristesse en découvrant la vidéo sur la vénerie sous terre !! Comment peut-on accepter sur telle cruauté en France, c'est un scandale. C'est un loisir qui ne respectent rien, ni les animaux, ni l'environnement, ni même leurs propres chiens !! C'est une traque sadique et inutile. Combien faudra-t-il d'animaux morts pour que les autorités se réveillent ?!

En ces temps de covid 19, on sait que la biodiversité est indispensable. Nous ne pouvons pas laisser des hommes cruels et sans état d'âme tuer de sang froid une population de blaireaux et de renards pour leur simple loisir. Ces animaux sont indispensables pour l'environnement.

Je vous invite à lire cet article très intéressant afin de prendre conscience de leur importance dans l'éco-système.

<https://one-voice.fr/fr/blog/les-blaireaux-ces-heros-si-discrets.html?fbclid=IwAR3Faak8sMXLzrCFXgEI1MYrzMybriifD4wjX5L41Kiw-Qu32NAAPqyRJ8M>

Dans la majeure partie des pays européens (Irlande, Royaume-Uni, Portugal, Espagne, Italie, Hongrie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), les blaireaux sont classés comme espèce protégée. A quand pour la France ? Montrons l'exemple !!

Je me joins donc à One voice pour vous demander d'abolir définitivement cette pratique ignoble !!!!

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:28

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Merci d'interdire toute chasse d'animaux et notamment des blaireaux!

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:33

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr,
ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-
de-calais.gouv.fr

Bonjour ,

Pour l'arrêt de cette pratique barbare.

cordialement

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:00

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Un message pour vous informer que je suis contre le déterrage des blaireaux, merci de laisser la nature tranquille.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:39

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis contre l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Je suis d'ailleurs contre le déterrage des blaireaux tout court, il s'agit d'une pratique inhumaine et que peu justifiable.

Bien cordialement,

[REDACTED]

[INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:43

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Contre le déterrage des blaireaux.

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:43

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,
Non à la barbarie contre la nature, les blaireaux et autres animaux classés à tort comme nuisible (où devrait figurer l'humain par définition).
Cordialement.

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:43

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour Madame, Monsieur,

je vous envoie ce message pour vous faire part de mon opposition à la pratique du déterrage des blaireaux.

Je trouve cette pratique très cruelle et inhumaine.

Je suis certaine qu'il y a d'autres solutions pour vivre en paix avec les animaux, dont les blaireaux.

J'espère que vous tiendrez compte de mon avis sur cette pratique et que les nouveaux arrêtés tiendront compte de la sensibilité et de la conscience des blaireaux.

Cordialement.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:46

Pour : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Via ce message je vous fait part de ma volonté de vous demander de faire cesser tous types de chasse !!!

STOP à tout ce carnage !

Assez de voir des gens se déchaîner sur un blaireau comme ca entre autre !

Cordialement.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:47

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Consultation publique - Période extension déterrage blaireau

Bonjour,

Je voudrais vous faire savoir que je suis contre la période d'extension du detterage des blaireaux. Je suis déjà contre cette pratique barbare d'un autre temps, alors évidemment que je ne soutiens absolument pas le fait d'étendre cette période.

Merci de prendre mon avis en compte!

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De :

30/04/2020 20:57

Pour : undisclosed-recipients;

Stop au déterrage des Blaireaux.

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:07

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je me présente contre la vénerie du blaireau

Bien à vous,

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:39

Pour : "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Au nom de nos animaux sauvages, je vous demande d'arrêter de permettre à des personnes de massacrer des blaireaux dans leur terrier. D'arrêter de permettre à ces mêmes personnes toutes sortes de barbaries sur n'importe quels animaux...

Comment pouvez-vous cautionner cela ? Avez-vous vu et entendu la violence des actes et des propos ?

Je n'approuve pas la chasse (pourtant petite fille de chasseur et "campagnarde" depuis toujours). Tout simplement parce que j'en ai marre qu'au nom de "l'invasion de nuisibles", l'Homme se permette de détruire des êtres vivants.

Le vrai problème ce n'est pas les blaireaux et autres animaux sauvages... Vous savez très bien que le combat est ailleurs.

Je vous en prie, Madame, Monsieur, vous qui, je l'espère, avez un coeur, arrêtez d'autoriser de telles atrocités !

Cordialement,

[REDACTED] qui prônera toujours le respect de TOUS les êtres vivants !

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:10

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour, je vous envoie ce mail afin de montrer que je suis totalement contre la pratique du déterrage des blaireaux et je suis donc tout à fait d'accord et pour mettre en place ce projet afin d'arrêter cette pratique ignoble.

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : >

Date : 30/04/2020 21:10

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr,
ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-
de-calais.gouv.fr

Madame Monsieur,

je suis opposée au projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Cordialement,

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:10

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour Madame, Monsieur,

Je vous envoie ce mail pour vous faire part de mon avis car plusieurs préfectures ont lancé des consultations publiques pour savoir ce que la population pense des projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Mon avis est que je trouve cette technique cruelle et qu'elle n'a pas lieu d'être. Les blaireaux sont des animaux sensibles comme tous les animaux et ne méritent pas cette violence. Je vous envoie ce mail pour vous dire que je ne suis pas d'accord avec ce genre de pratique.

Je vous remercie de m'avoir lu et d'avoir pris connaissance de mon avis

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:15

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Comment pouvez-vous encore en 2020 donner du crédit aux chasseurs, qui par leur goût morbide détruisent l'écosystème et la faune française ?

Les pratiques telles que la vénerie sous terre sont cruels, inutile du point de vue de l'écosystème (les prétendues dégâts du blaireau sont en réalité minimales) et abîment les forêts françaises.

Ne réalisez-vous pas que l'opinion publique est en train de se retourner contre les chasseurs ? Que l'avenir risque de juger durement ceux qui ont encouragés ou même silencieusement tolérés ces pratiques ?

En espérant que le bon sens vous reprendra.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : >

Date : 30/04/2020 21:19

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous contacte pour vous présenter mon opposition face au projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Les blaireaux étant utiles à la nature et n'étant pas nuisibles à l'homme je ne comprend pas ni ne vois d'intérêt public au fait même de prolonger l'exercice de la vénerie sous terre (ni même le fait d'autoriser cette pratique, mais là nous ouvrons un autre sujet).

Les blaireaux subissent lors de cette chasse un stress intense, de longue durée. La prise n'est pas vive ni effective, la procédure pouvait être synonyme de torture délibérée envers des êtres vivants, ce qui n'est ni plus ni moins que de la cruauté. D'autres alternatives pourraient être étudiées afin de rendre cette procédure de manière plus empathique et humaine possible (anesthésie par gazéification?).

Le déterrage est nuisible à la nature et détruit l'environnement de certaines espèces protégées. La chauve souris est un exemple parmi tant d'autres. En nuisant à cet écosystème, c'est les générations futures qui seront indirectement impactées ainsi que les propriétaires des parcelles de bois saccagées par l'homme.

Enfin, en comparant le pour et le contre de cette pratique, on prend vite conscience de l'évidence. La vénerie sous terre comporte moult inconvénients de sa pratique, alors que son application serait d'autant plus désastreuse: cela est effectif autant sur le plan économique que sur le plan environnemental.

Pour finir on peut dire que la vénerie est un passe temps cruel, qui n'a que pour seule finalité la distraction que l'on pourrait qualifier de sadique des auteurs l'effectuant.

En espérant que vous tiendrez compte de mon opposition et que vous évalueriez avec justesse cette décision,

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:34

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonsoir,

Il est déjà inconcevable que cette pratique soit autorisée alors en étendre la période de pratique... c'est absolument honteux.

La question à se poser n'est elle pas plutôt « comment arrêter ce massacre ? » quand cette espèce est protégée dans plusieurs pays européens ...

Très cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse champagne 2020-2021

De : >

Date : 30/04/2020 20:22

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Copie à : ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr

Mesdames, messieurs,

Bonjour,

Aujourd'hui je prends le temps de vous écrire. Je suis tombé, comme beaucoup de monde, sur une vidéo des plus horrible sur la chasse aux blaireaux. Aujourd'hui la question que je me pose c'est « comment pourrais-je expliquer cette chasse à mes enfants en bas âges? »

Je trouve cela tellement triste et horrible. Prendre du plaisir à ôter la vie d'un être en utilisant l'argument de la régulation ...

A l'heure actuelle nous vivons l'une des plus grande épidémie que le monde ai connu.. cela a cause du braconnage.... ne serait il pas temps de changer la donne ?!

Vous en avez le pouvoir.

Je suis contre à 100%.

Merci à vous pour votre temps de lecture, merci pour l'intérêt que vous portez à cette cause en demandant l'avis au peuple.

Je vous souhaite une belle journée, prenez soin de vous.

Cordialement

>

[INTERNET] Chasse des blaireaux

Sujet : [INTERNET] Chasse des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:12

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Non à l'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.
Cordialement

[INTERNET] Chasse des blaireaux

Sujet : [INTERNET] Chasse des blaireaux

De : [REDACTED]

[REDACTED] 30/04/2020 20:12

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Non à l'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.
Cordialement

Sujet : [INTERNET] Chasse saison 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:42

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je constate que le projet d'organisation de la chasse 2020-2021 prévoit entre autres le déterrage des blaireaux.

Comment pouvez-vous encore autoriser la chasse de ce pauvre animal déjà persécuté ? Selon un sondage IPSOS sur la chasse réalisé à l'automne 2018 auprès d'un échantillon de Français, 83 % d'entre eux sont favorables à l'interdiction du déterrage. (One Voice 2018)

L'espèce, par ailleurs chassable jusqu'à fin février, subit déjà une forte pression de régulation par des déterrages barbares et acharnés, qui peuvent avoir lieu du 15 mai au 15 janvier, ce qui ne lui laisse que 2 mois et demi de répit. De plus, de nombreux individus sont retrouvés tués par le trafic routier. Ce projet d'arrêté vient ajouter de nouvelles causes de mortalité pour cette espèce.

De plus, les informations concernant les dégâts causés par les blaireaux ne sont pas précises. Les dégâts agricoles imputés à cette espèce sont très localisés (essentiellement en lisière de forêt), et sont souvent confondus avec les dégâts, autrement plus importants, provoqués par les sangliers. Ils peuvent être évités par des mesures de protection des cultures ou d'effarouchement, comme l'installation d'un fil électrique ou l'utilisation d'un produit répulsif.

Cette décision porte une atteinte supplémentaire à une espèce pourtant garante d'une biodiversité riche et d'une nature préservée. Elle est protégée chez nos voisins anglais, belges et néerlandais, et fait l'objet d'une attention particulière par la Convention de Berne, qui interdit le recours aux sources lumineuses. La France a d'ailleurs été récemment sommée de n'autoriser cet instrument que de manière très restrictive.

Merci de faire preuve d'un peu plus de clairvoyance, d'humanité et d'arrêter de raisonner en "propriétaires" de la nature.

Salutations,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Consultation citoyenne blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:18

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>

Bonjour,

J'envoie ce mail dans le cadre de la consultation citoyenne pour vous affirmer mon **opposition** au projet d'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Vous remerciant pour la prise en compte de mon avis,

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Consultation extension déterrage des blaireaux - Opposition formelle

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 19:59

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Par ce mail, je vous informe de ma totale opposition à tout projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Je m'insurge d'ailleurs que de telles pratiques, qui, au regard de la manière dont elles sont exercées, ne soient pas punies par la loi.

Il s'agit d'actes de cruauté, de torture et de massacre d'espèces vivantes.

J'en profite par conséquent pour exprimer ma volonté de voir ces pratiques interdites.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Consultation extension déterrage des blaireaux - Opposition formelle

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 19:59

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Par ce mail, je vous informe de ma totale opposition à tout projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Je m'insurge d'ailleurs que de telles pratiques, qui, au regard de la manière dont elles sont exercées, ne soient pas punies par la loi.

Il s'agit d'actes de cruauté, de torture et de massacre d'espèces vivantes.

J'en profite par conséquent pour exprimer ma volonté de voir ces pratiques interdites.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Consultation publique - déterrage blaireaux

De : >

Date : 30/04/2020 21:09

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour,

Je vous écris dans le cadre de la consultation publique concernant les activités de chasse / déterrage de blaireaux. Je suis défavorable à toute intervention qui encourageraient cette pratique.

Au contraire je suis favorable à l'interdiction pure et simple de ces pratiques qui sont cruelles pour ces animaux qui ne gênent personne, et qui ravagent nos milieux naturels bien plus que les bêtes.

Merci de prendre en considération mon avis,

Sujet : [INTERNET] Consultation publique sur la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:33

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Concernant l'arrêté cité en objet, je tiens à vous faire part de mon avis.

Je suis totalement contre cette extension car le déterrage du blaireau est une chasse extrêmement violente, déhumanisante, cruelle et franchement inutile.

Les chasseurs font suffisamment de mal (que ce soit pour la faune ou la flore), inutile d'étendre cette catastrophe.

En attendant que la chasse soit interdite sur le territoire français, j'espère au moins que cette extension ne verra pas le jour.

Vous remerciant de la prise en compte de mon avis.

Cordialement,

[REDACTED]

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : [INTERNET] Consultation vénerie sous terre blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:37

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, monsieur,

Je me permets de venir donner mon avis sur la prolongation de la période de déterrage des blaireaux. Je suis absolument opposée à cette pratique cruelle qui consiste à massacrer un animal réfugié dans son terrier, parfois avec ses petits. Cette pratique provoque un stress épouvantable sur les animaux et les font terriblement souffrir. Les images que j'ai pu voir sur cette pratique sont épouvantables.

De plus, les blaireaux sont des animaux dont la population est fragile. Ils sont même protégés dans certains pays européens...

Je vous remercie de m'avoir lue, et espère que cette pratique cessera un jour.

Cordialement.

[REDACTED]

[INTERNET] contre l'extension de la période de déterrage des blaireaux

Sujet : [INTERNET] contre l'extension de la période de déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:01

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Ayant été informé de la consultation publique pour savoir ce que la population pense de projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux, je me permets de vous contacter afin de vous présenter mon opposition à ce projet.

Je tiens également à vous dire que je suis profondément atterré par la violence du massacre de ces blaireaux par les chasseurs. A l'heure où nos sociétés expriment clairement le désir de protection de la faune et la flore je ne comprends pas que ce type de chasse puisse encore avoir lieu.

J'espère que nos institutions publiques prendront enfin les bonnes décisions au niveau écologique.

En espérant que vous tiendrez compte de mon avis dans votre décision.

Bien cordialement.

[REDACTED]

[INTERNET] contre l'extension de la période de déterrage des blaireaux

Sujet : [INTERNET] contre l'extension de la période de déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:01

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Ayant été informé de la consultation publique pour savoir ce que la population pense de projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux, je me permets de vous contacter afin de vous présenter mon opposition à ce projet.

Je tiens également à vous dire que je suis profondément atterré par la violence du massacre de ces blaireaux par les chasseurs. A l'heure où nos sociétés expriment clairement le désir de protection de la faune et la flore je ne comprends pas que ce type de chasse puisse encore avoir lieu.

J'espère que nos institutions publiques prendront enfin les bonnes décisions au niveau écologique.

En espérant que vous tiendrez compte de mon avis dans votre décision.

Bien cordialement.

[REDACTED]

[INTERNET] CONTRE LE DETERRAGE DE BLAIREAUX

Sujet : [INTERNET] CONTRE LE DETERRAGE DE BLAIREAUX

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:52

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr

Je m'oppose à cette cruauté !

S'il vous plait agissez pour les animaux et non pas contre eux....

merci

Sujet : [INTERNET] Demande de cessation de la pratique de déterrage des blaireaux dans vos départements

De [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:12

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

Je suis sidérée par cette pratique barbare de déterrer et de tuer des blaireaux que vous laissez opérer dans vos départements. Il n'y a pas de justifications scientifiques à laisser perpétrer ces actes. Pire encore, j'apprend ce jour que vous souhaitez étendre la période de déterrage des blaireaux.

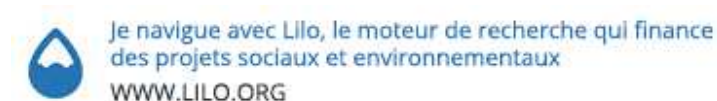
Je vous écris donc pour vous donner mon opinion sur votre consultation à savoir que je suis CONTRE l'extension de la période et CONTRE la continuité de cette pratique.

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de mon avis sur votre consultation.

Je partage bien sûr cette consultation au plus grand nombre afin que vous ayez un maximum de réponses éclairées.

Cordialement

[REDACTED]



Sujet : [INTERNET] Demande de cessation de la pratique de déterrage des blaireaux dans vos départements

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:12

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

Je suis sidérée par cette pratique barbare de déterrer et de tuer des blaireaux que vous laissez opérer dans vos départements. Il n'y a pas de justifications scientifiques à laisser perpétrer ces actes. Pire encore, j'apprend ce jour que vous souhaitez étendre la période de déterrage des blaireaux.

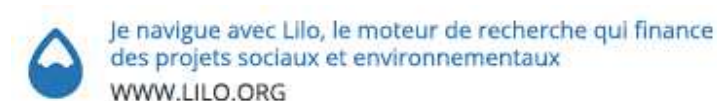
Je vous écris donc pour vous donner mon opinion sur votre consultation à savoir que je suis CONTRE l'extension de la période et CONTRE la continuité de cette pratique.

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de mon avis sur votre consultation.

Je partage bien sûr cette consultation au plus grand nombre afin que vous ayez un maximum de réponses éclairées.

Cordialement

[REDACTED]



Sujet : [INTERNET] Demande protection animal

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:04

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonsoir suite à la vidéo sur la chasse au blaireau, je suis révolté de cette chasse barbare !!! L'espèce animal et effrayée torturée traquée l'espèce devrait être protégée ... Comment peut on tolérer ce genre de comportements de violence de torture même avec leurs propre animales de compagnies. Il faut un arrêter de protection pour le blaireau .

Je vous remercie d'avance de prendre ma demande en considération.

En espérant que cela cesse pour l'espèce animal quel soit protéger .

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Déterrage blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:55

Pour : "Ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Il semblerait que vous ayez lancé une campagne pour avoir l'avis de la population sur l'extension de la période autorisant le déterrage des blaireaux.

Cette pratique est déjà infâme, vous ne devez absolument pas autoriser la prolongation de cette période.

Si une surpopulation de blaireaux est constatée alors sa réduction ne doit pas avoir lieu de cette manière, d'autres solutions peuvent être mise en place.

Merci,

Cordialement,
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Déterrage de blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:30

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous envoie un mail concernant la consultation autour de l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Je tiens à dire que je suis entièrement contre, et que pour moi cette pratique ne devrait plus avoir lieu.

Bien cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Déterrage de blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:22

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

La préfecture du Pas-de-Calais lance une consultation pour connaître l'avis de la population concernant le déterrage de blaireaux.

Cette pratique archaïque n'a plus sa place dans une société qui prône le droit animal et le respect des espèces sauvages. Le déterrage des blaireaux n'a aucune justification autre que le plaisir malsain d'une minorité d'individus, qui traite la vie d'animaux sauvages comme un loisir et ne présente aucun scrupule à traquer attraper et exterminer des familles entières de blaireaux, animaux pourtant placides et n'interférant en aucun cas avec le bon fonctionnement des villes et cultures.

L'enquête menée et récemment publiée par l'association One Voice révèle des images insoutenables et le vrai visage de ces chasseurs justifiant leurs actes par la "régulation de la faune". Leurs actions sont nullement nécessaires : les écosystèmes sont capables de se réguler d'eux-mêmes sans interventions humaines.

Je demande, aux côtés de nombreux activistes, l'interdiction de cette pratique d'un autre âge.

Le massacre de notre biodiversité ne peut continuer ainsi.

Cordialement,
[REDACTED]

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10

Sujet : [INTERNET] Déterrage de blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:59

Pour : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je tiens à signaler que cette pratique est à assimiler à de la torture, un manque total de considération pour l'être vivant. Prolonger la période d'autorisation du déterrage des blaireaux est intolérable.

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:49

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais .gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Voici mon avis sur l'extension de la période de déterrage des blaireaux dans votre région: Le déterrage des blaireaux est une pratique tout à fait abjecte. Avez vous déjà assisté à ça ou vu une vidéo au moins? Je pense que non donc vous ne pouvez vous rendre compte de l'horreur que c'est ou alors vous faites parti de ces psychopathes qui prennent plaisir à terroriser, torturer et voir souffrir des êtres vivants sensibles, paisibles et tout à fait innocents. Il n'y a plus aucune raison valable de considérer le blaireau ni même le renard comme des "nuisibles" et de continuer ainsi à les exterminer. C'est une honte pour notre pays de tolérer voir encourager encore à notre époque cette pratique!

Cordialement

[REDACTED]

Télécharger [Outlook pour Android](#)

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:57

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour

Merci d'interdire le déterrage des blaireaux , ce sont des animaux protégés, ils sont utiles pour la nature, si nous continuons d'empiéter sur leur territoire, nous allons faire face à d'autres virus .

S'il vous plaît arrêtons ce massacre

Merci

[REDACTED]

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Déterrage des blaireaux.

De : >

Date : 30/04/2020 23:07

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter suite à la consultation que vous nous offrez, à nous citoyens, au sujet du déterrage des blaireaux.

Le blaireau, comme tout autre animal, régule le système de la faune et de la flore, il est indispensable pour notre éco système.

Cependant, il détruit des terres agricoles par exemple, au détriment des agriculteurs.

Nous en sommes conscients mais peut-être pourrions nous trouver une solution durable et moins barbares que celui du déterrage?

À fin que la vie animale et sauvage soient complémentaires de la vie que nous menons nous sans trop empiéter sur celle de l'autre.

Je vous remercie de l'attention que vous avez pu porter à mon égard.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:19

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par ce mail je vous fais part de mon opposition au projet d'arrêté visant à l'extension de la période de déterrage des blaireaux en France. Cette pratique est d'un autre âge et totalement abusive.

Les dégâts provoqués par les blaireaux sont très modeste à l'échelle nationale contrairement à ce que l'on essaye de nous faire croire. Elles ne concernent que les cultures intensives destinées à l'alimentation animale.

Je vous demande s'il vous plait de reconsidérer cela et d'utiliser les ressources du pays pour des choses essentielles, autres que de faire couler du sang.

Ces hommes prennent plaisir à tuer ces bêtes sans défenses et j'ai honte de mon espèce.

Bien cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:35

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Monsieur,

Je tenais à vous écrire pour vous faire part de mon refus d'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Je ne comprends même pas qu'une telle pratique existe encore de nos jours.

J'espère que vous tiendrez compte de mon avis.

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Déterrage des blaireaux

De : >

Date : 30/04/2020 20:12

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr

Copie à : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par ce mail, je vous fais part de ma **totale opposition** à la pratique du déterrage des blaireaux.

Dans de récentes vidéos, les français et le monde entier ont pu constater que cette pratique est **cruelle** et **inutile**.

Il serait de fait inadmissible et honteux de ne pas tout mettre en œuvre pour que **cesse cette pratique**.

Dans l'espoir d'une réponse **éthique** et **progressiste** de votre part, veuillez recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Sujet : [INTERNET] Déterrage des blaireaux

De [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:12

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr

Copie à : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par ce mail, je vous fais part de ma **totale opposition** à la pratique du déterrage des blaireaux.

Dans de récentes vidéos, les français et le monde entier ont pu constater que cette pratique est **cruelle** et **inutile**.

Il serait de fait inadmissible et honteux de ne pas tout mettre en œuvre pour que **cesse cette pratique**.

Dans l'espoir d'une réponse **éthique** et **progressiste** de votre part, veuillez recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:19

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr

Copie à : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par ce mail, je vous fais part de ma totale opposition à la pratique du déterrage des blaireaux.

Dans de récentes vidéos, les français et le monde entier ont pu constater que cette pratique est cruelle et inutile.

Il serait de fait inadmissible et honteux de ne pas tout mettre en œuvre pour que cesse cette pratique.

Dans l'espoir d'une réponse éthique et progressiste de votre part, veuillez recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Sujet : [INTERNET] Extension de la periode de deterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:14

Pour : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gare.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous écrire afin de vous donner mon avis concernant l'extension de la periode de deterrage des blaireaux.

Premièrement je trouve celà immoral d'autoriser de base, la mise à mort de ces animaux.

Deuxièmement il me semble que la nature était indépendante de l'homme avant que notre espèce viennent peupler nos terres..? Alors inutile de s'approprier le droit de tuer sous prétexte de "réguler la nature"

Pour finir, voyant la violence de ces hommes, le vocabulaire utilisé sur certaines vidéos par ces personnes.. je trouve ça dangereux de laisser la responsabilité à ce genre d'être humains de tuer ces braves animaux qui ne demandent rien, seulement de vivre, comme nous , êtres humains.

Merci de faire le nécessaire pour que mon avis et mes arguments soient pris en compte, car il est temps d'arrêter ces atrocités.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Fwd: Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]
[REDACTED] 30/04/2020 20:00

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

----- Message transféré -----

De : [REDACTED]

Date : jeu. 30 avr. 2020 à 19:58

Objet : Fwd: Chasse campagne 2020-2021

À : ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>

----- Message transféré -----

De : [REDACTED]

Date : jeu. 30 avr. 2020 à 19:56

Objet : Fwd: Chasse campagne 2020-2021

À : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>

----- Message transféré -----

De : [REDACTED]

Date : jeu. 30 avr. 2020 à 19:38

Objet : Chasse aux blaireaux

À : <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>

Bonjour,

Il est absolument scandaleux que de telles pratiques barbares de chasse se perpétuent encore sur de tels animaux , qui sont par ailleurs protégés dans d'autres pays .

Il est inadmissible que vous puissiez cautionner autant de souffrances animales qui ne servent à rien d'autres qu'à assouvir les appétits sanguinaires de certains chasseurs .

Les images de chasse des blaireaux sont insoutenables à visionner ...

Merci de prendre note qu'une majorité de français sont contre cette barbarie . Mais on sait aussi que malheureusement les politiques (actuels ...) se soumettent aux lobbys de la chasse . Ayez le courage de vous y opposer ...

En vous remerciant,

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Fwd: Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:00

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

----- Message transféré -----

De [REDACTED]

Date : jeu. 30 avr. 2020 à 19:58

Objet : Fwd: Chasse campagne 2020-2021

À : ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr <ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr>

----- Message transféré -----

De [REDACTED]

Date : jeu. 30 avr. 2020 à 19:56

Objet : Fwd: Chasse campagne 2020-2021

À : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>

----- Message transféré -----

De [REDACTED]

Date : jeu. 30 avr. 2020 à 19:38

Objet : Chasse aux blaireaux

À : <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>

Bonjour,

Il est absolument scandaleux que de telles pratiques barbares de chasse se perpétuent encore sur de tels animaux , qui sont par ailleurs protégés dans d'autres pays .

Il est inadmissible que vous puissiez cautionner autant de souffrances animales qui ne servent à rien d'autres qu'à assouvir les appétits sanguinaires de certains chasseurs .

Les images de chasse des blaireaux sont insoutenables à visionner ...

Merci de prendre note qu'une majorité de français sont contre cette barbarie . Mais on sait aussi que malheureusement les politiques (actuels ...) se soumettent aux lobbys de la chasse .

Ayez le courage de vous y opposer ...

En vous remerciant,

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] hasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:13

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous adresser un courrier concernant la consultation publique au sujet de projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Je vous le donnerai donc, ce de manière brève: je trouve ces pratiques fort inhumaines.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs mes salutations distinguées.

Bien cordialement.

Sujet : [INTERNET] hasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:13

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous adresser un courrier concernant la consultation publique au sujet de projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Je vous le donnerai donc, ce de manière brève: je trouve ces pratiques fort inhumaines.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs mes salutations distinguées.

Bien cordialement.

[INTERNET] Je suis CONTRE l'extension de la période de déterrage ...

Sujet : [INTERNET] Je suis CONTRE l'extension de la période de déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:33

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr

Bonjour Madame, Monsieur,

Je viens d'apprendre l'existence de la pratique du **déterrage des blaireaux** et rien n'aurait pu m'attrister davantage. Je trouve ça ridiculement **inutile** et **injustifié**. En effet, le blaireau n'est pas un gibier, le blaireaux n'est pas une nuisance pour l'homme. Le blaireau est un animal qui souhaite vivre sa vie de blaireau sans être massacré par des gens qui ont vu leur loisir de tuer approuvé par les autorités.

Merci d'avoir demandé mon avis,

En espérant de la réflexion partagée,

[REDACTED]



source : change.org

Sujet : [INTERNET] Mon opposition citoyenne au projet d'extension de la période de déterrage des blaireaux.

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:27

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je suis fermement opposé au projet de l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Il faut cesser ces aberrations ! Je ne suis peut être que lycéen mais je ne suis pas aveugle et je vois bien que c'est ce genre de mesure qui bousille la planète. Bref je ne m'attarderai pas sur l'égoïsme de nos politiques. Vous avez mon avis, en tout cas la démarche de consulter la population est honorable, merci.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Non à la prolongation de la chasse au blaireau

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:45

Pour : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr

Copie à : ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour à celui, celle où ceux qui lisent ce mail si ce n'est pas un robot. J'espère que vous allez bien en cette période agitée.

Tout d'abord j'apprécie que l'on demande l'avis du citoyen avant de prendre des mesures le concernant. J'espère que tous les avis seront pris en compte y compris ceux qui ne plaisent pas à tous.

Je veux donc à travers ce mail, exprimer mon refus de la prolongation de la période de chasse du blaireau. Je suis tout simplement contre la prolongation de cette période mais également pour l'interdiction pure et simple de cette pratique profondément inutile, inhumaine, barbare et destructrice.

Le déterrage des blaireaux n'est pas utile car on peut tout simplement se nourrir d'autres viandes (pour les plus carnivores d'entre nous) et même sans viande pour les plus extrêmes. Tuer des animaux sauvages est une destruction de l'environnement et un déséquilibre de l'écosystème. Le blaireau possède une grande utilité dans la dispersion des graines, ce qui est très important pour la nature. Les chasseurs de blaireaux ne le chassent que pour le plaisir. Cette pratique est inhumaine car le blaireau souffre de stress, de douleur physique etc pendant les nombreuses heures que dure une chasse/un déterrage.

C'est absolument incompréhensible que de nos jours, des êtres humains s'en prennent à des animaux pour leur confort personnel et rentrent chez eux tranquillement et le pire c'est qu'ils sont dans la légalité.

Je ne vous dit pas mon âge mais sachez que je suis très jeune et que ça me déchire le coeur, ça me révolte et ça me dégoûte de voir des gens nous faire du mal en sachant qu'ils ne le payeront pas.

Ils détruisent l'environnement et ils n'en n'ont rien à faire car ce n'est pas eux qui payeront le retour de flamme. Espérons qu'ils n'ont pas d'enfants.

S'ils en ont c'est un comble. Détruire l'avenir de ses enfants.....pfffff

Je vous souhaite une bonne journée, prenez soin de vous et au revoir.

Cordialement

Quelqu'un d'énervé.

[INTERNET] Non au déterrage des blaireaux !

Sujet : [INTERNET] Non au déterrage des blaireaux !

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:44

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je tiens à vous faire part de mon opposition non seulement à l'extension de la période de déterrage des blaireaux, mais aussi au principe même de cette pratique cruelle, barbare et inutile, dont je demande l'interdiction pure et simple.

Je vous invite à regarder le reportage réalisé par one voice sur ce sujet. Les images sont insoutenables et je ne vous parle même pas des propos vulgaires, sauvages et sadiques des "chasseurs". Cela m'a retourné l'estomac, j'en suis encore profondément choquée plusieurs jours après.

En espérant être entendue,

Bien cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

[INTERNET] Non au déterrage des blaireaux

Sujet : [INTERNET] Non au déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:07

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr,
ddtm-consulpublic@gard.houv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-
de-calais.gouv.fr

Non au déterrage des blaireaux!!! Faites arrêter cette pratique!

Sujet : [INTERNET] NON au déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:32

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Bonjour,

J'apprends que la Préfecture du Pas-de-Calais lance une consultation pour savoir ce que la population pense d'un projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Je vous écris pour vous dire que je m'oppose à cette pratique et donc à une extension de période pour cette pratique barbare.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Non au déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:51

Pour : "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Puisque vous nous demandez notre avis c'est NON au déterrage des blaireaux. Merci.

[REDACTED]

[INTERNET] Opposition au projet d'arrêté prévoyant l'extension de ...

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:41

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis contre le projet d'arrêté Prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Non, non, non et non.

Bien à vous

[REDACTED]

[REDACTED]

Envoyé de mon Galaxy S9 Orange

[INTERNET] Opposition à l'Extension de la période de déterrage des...

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'Extension de la période de déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:45

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>

Bonsoir,

Je vous envoie cet email pour m'opposer à l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Cette pratique est cruelle et devrait être interdite.

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Période complémentaire de vénerie sous terre

De : >

Date : 30/04/2020 20:24

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

A la suite de plusieurs mécontentements quant au déterrage de blaireaux, qui à fortement choqué la conscience de nombreux internautes, il m'est paru important de, premièrement, vous faire part dudit mécontentement ainsi que leurs raisons.

Tout d'abord, la traque du blaireau dans ces conditions n'est tout simplement pas supportable à regarder -passivement-. Cette traque résulte d'un acharnement pur, brutal et gratuit envers cet animal. Celui-ci éprouve de nombreuses heures de stress, qui se trouve pris au piège et terrorisé au fond de son trou. Il est, par la suite, sauvagement attaqué par des chiens de chasse, mordu et griffé. Le tout sans que cela n'ait une quelconque nécessité alimentaire car il n'est pas mangé.

De plus, les impacts écologiques quant à la biodiversité, à la protection des terres et des arbres apparaissent comme un autre danger collatéral lié cette activité. Les mesures nécessaires afin d'atteindre l'animal engendre une détérioration sans précédent des racines des arbres et de ce qui les entourent.

En tant que citoyen français, il m'était important en ce jour, de vous faire part du désaccord qu'éprouve nombreux habitants et du choc de ladite pratique. Prenez cette correspondance comme une ferme opposition à l'extension de la période de déterrage.

Cordialement.



Sujet : [INTERNET] Projet d'arrêté de capture de blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:35

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gardgouv.fr" <ddtm-consultpublic@gardgouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour Monsieur, bonjour Madame,

Excusez-moi de vous déranger mais je voulais m'exprimer à propos de votre projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Cette chasse est cruelle et pourtant inutile, je peux vous le démontrer et j'espère que cela vous fera peut être réfléchir... Les chasseurs affirment que cette chasse est nécessaire puisqu'un surnombre de ces animaux pourrait causer bien des dégâts, tels que des maladies, des dégâts sur les sols, sur l'agriculture. Tout cela est bien trop exagéré, et j'ai presque envie de vous dire que c'est faux.

L'agriculture ? Le blaireau cause très peu de dégâts sur les champs contrairement à ceux causés par les sangliers (eux-mêmes souvent élevés par les chasseurs ...). La tuberculose bovine ? Ce n'est pas en massacrant n'importe comment des milliers de blaireaux que le problème peut être réglé : c'est par des mesures ciblées, sanitaires mais bon après, « l'homme » qu'est le chasseur devrait d'abord lutter contre ce plaisir qu'il a à massacrer des familles entières de blaireaux, terrifiés dans leur terriers, sans aucune sortie de secours et qui seront poignardés ou déchiquetés vivants par des chiens. Le blaireau permet également d'aérer les sols, maintenir la biodiversité car ses excréments permettent de disperser les graines des petits fruits dont il se nourrit. Il est nécessaire à la vie de la nature et de la forêt. Beaucoup d'autres pays européens ont cessé cette pratique cruelle mais pas la France, qui continue, presque 9 mois dans l'année (15 mai-15 janvier) à chasser cet animal inoffensif. Je sais que vous n'en avez rien à faire des pétitions, ce que je trouve déplorable d'ailleurs. Je me permets de vous rappeler également que lors de cette chasse, les blaireautins ne sont pas encore indépendants et n'ont donc aucune issue. Les blaireaux ne sont pas responsables de tous ces dégâts ! Regardez vous-même sur internet, les informations sont claires et les faits sont là. Prenez donc exemple sur les autres pays européens, ouvrez les yeux sur cette barbarie inhumaine et agissez. S'il-vous plaît, je pense que ce projet d'extension de la période de chasse de ces animaux n'aboutira à rien à part à provoquer la mort de milliers d'animaux que vous aurez sur la conscience, et qui j'espère, vous pèserons sur cette dernière, si vous n'êtes pas trop égoïstes. Après, si c'est une gamine de 16 ans qui doit vous dire ce que vous avez à faire et que vous continuez à me contester, et à contester les gens qui essaient tant bien que mal, à vous faire ouvrir les yeux sur cette horreur, je pense qu'il faudra vous remettre en question. Bonne soirée, [REDACTED]

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10

Sujet : [INTERNET] Projet d'arrêté de capture de blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:22

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je fais partie des membres de la population qui s'opposent au projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Cela serait une décision cruelle.

Merci de penser à ces animaux (qui je le rappelle sont des êtres sensibles) sans défense qui subissent ce genre d'interventions barbares considérées encore aujourd'hui comme légales malheureusement.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Projet d'arrêté de capture de blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:16

Pour : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddcsp-sv-spae@orne.gouv.fr,
ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je fais partie des membres de la population qui s'opposent au projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Cela serait une décision cruelle.

Merci de penser à ces animaux (qui je le rappelle sont des êtres sensibles) sans défense qui subissent ce genre d'interventions barbares considérées encore aujourd'hui comme légales malheureusement.

Cordialement,

[REDACTED]

[INTERNET] Projet d'extension de la période de déterrage des blaireaux

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la période de déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:06

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis, comme un bon nombre de français, absolument contre le projet d'arrêté prévoyant l'extension de cette pratique qui ne devrait d'ailleurs même plus exister en 2020.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la période de déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:47

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous écrire concernant le projet d'arrêté d'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Si les avis divergent concernant la pratique de la chasse au sens traditionnel du terme, pour laquelle le débat reste ouvert, il me semble que tel n'est pas le cas en l'espèce.

Le déterrage des blaireaux est une pratique abjecte. Elle est la pratique d'une minorité à laquelle on ne saurait demander de faire preuve de pitié et de bienveillance, quand on voit avec quelle cruauté ils traitent leurs propres chiens.

A défaut d'interdire cette pratique, je pense qu'il appartient à chaque citoyen, et à nos représentants ce faisant, de la limiter au maximum. C'est pourquoi je suis fermement opposée à l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Respectueusement,

[REDACTED]

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : [INTERNET] Projet d'arrêté de capture de blaireaux

De : >

Date : 30/04/2020 21:10

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Ce mail pour vous indiquer que je m'oppose activement à la vénerie du blaireau, dans le Pas-de-Calais et dans tous les départements de France.

En tant qu'éducateur en environnement depuis maintenant une quinzaine d'années dans différentes régions de notre pays, je suis révolté de voir qu'en 2020, on propose toujours la chasse d'un animal protégé dans de nombreux pays européens.

Bien cordialement,

Sujet : [INTERNET] STOP cruauté blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 21:00

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

il est totalement inimaginable de prévoir une extension de la période de déterrage des blaireaux. Il est même inimaginable que cette pratique puisse avoir lieu.

Cette pratique est cruelle, indigne de l'Homme. Il est temps, et grand temps, d'interdire cette chasse tellement sordide pour l'espèce animale (les blaireaux bien sûr, mais également pour les chiens de chasse).

Allez voir la vidéo diffusée sur les réseaux sociaux de Hugo Clément.

Stop à la cruauté animale.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Stop déterrage des blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 22:10

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Stop au déterrage des blaireaux. Pauvres bêtes sans défense cest honteux de les déterrer et encore plus honteux de vouloir rallonger "la période de detterrage de ceux ci" honteux.

Pauvres animaux, et surtout les chasseurs qui font ça avec le palisir de les faire souffrir cest inadmissible honteux de tolérer ça ! Imposer de la souffrance volontaire en 2020 à un animal en france est inadmissible.

Il faut que cela cesse !

J'en appelle à votre empathie et bon sens !

Merci.

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : [INTERNET] Vénèrie sous terre 2020

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 23:36

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Mesdames, Messieurs,

averti de la consultation publique concernant l'extension de la période de chasse par déterrement dans le Pas-de-Calais, Je m'étonne d'abord de la persistance de cette pratique cruelle auquel s'adonnait mon grand-père en forêt d'EU, il y a plus d'un demi siècle.

Benoitement, Je la croyait disparue faute de Blaireaux.

Ensuite, en tant que citoyen des Hauts-de-France, je tiens à vous exprimer ma plus vive opposition à ce surplus de temps accordé à cette chasse cynogénétique barbare.

Je vous prie donc d'abandonner ce projet d'arrêté afin de ne pas reporter cette honte sur vos propres petits enfants .

Soyez ainsi assuré de mon plus grand respect.

[REDACTED]
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Vénerie sous terre

De : >

Date : 30/04/2020 20:13

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous écrire concernant le projet d'arrêté visant à étendre la cette période.

En 2020, il semble inconcevable de devoir écrire cet e-mail quand le bon sens semble avoir quitté le navire. Je m'inquiète pour mes enfants, mes petits enfants.. qu'est ce que le gouvernement leur enseigne.. que tuer un animal sans défense, détruire sa maison, tuer ces petits et maltraité des chiens pour cela c'est normal ? C'est un loisir pour s'amuser ? Mais où est le respect dans tout ça.. n'avez vous pas honte ?

Nous ne sommes que passager sur cette terre et l'arrogance dont nous faisons preuve en se croyant supérieur à tout est d'une répugnance sans nom.

S'il vous plaît.: pour le bon sens, pour nos enfants, pour les animaux qui ne demande rien à personnes.. foutez leur la paix ! Interdisez cette pratique immonde! Qui êtes vous pour autorisez de tel pratiques ? Un monstre ?

En espérant que le bon sens vous revienne et que vous puissiez faire un choix cohérent et respectueux de cette dont vous n'êtes qu'un passager éphémère.

Belle soirée,

Sujet : [INTERNET] Vénerie sous terre

De : [REDACTED]

Date : 30/04/2020 20:13

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous écrire concernant le projet d'arrêté visant à étendre la cette période.

En 2020, il semble inconcevable de devoir écrire cet e-mail quand le bon sens semble avoir quitté le navire. Je m'inquiète pour mes enfants, mes petits enfants.. qu'est ce que le gouvernement leur enseigne.. que tuer un animal sans défense, détruire sa maison, tuer ces petits et maltraité des chiens pour cela c'est normal ? C'est un loisir pour s'amuser ? Mais où est le respect dans tout ça.. n'avez vous pas honte ?

Nous ne sommes que passager sur cette terre et l'arrogance dont nous faisons preuve en se croyant supérieur à tout est d'une répugnance sans nom.

S'il vous plaît.: pour le bon sens, pour nos enfants, pour les animaux qui ne demande rien à personnes.. foutez leur la paix ! Interdisez cette pratique immonde! Qui êtes vous pour autorisez de tel pratiques ? Un monstre ?

En espérant que le bon sens vous revienne et que vous puissiez faire un choix cohérent et respectueux de cette dont vous n'êtes qu'un passager éphémère.

Belle soirée,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021"

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 11:13

Pour : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour Monsieur, Madame le Préfet

Nous vous sollicitons de stopper ces arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux

Le blaireau est strictement protégé dans la plupart des pays européens : Espagne, Grande-Bretagne, Luxembourg, Italie, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Grèce, Irlande, Portugal. Il est également totalement protégé dans notre pays dans le département du Bas-Rhin depuis 2004 sans que cela ne pose de problème.

Je suis stupéfaite de voir tant de cruauté sur ces animaux .

Pourquoi vouloir tuer ces blaireaux?

A nous de changer nos habitudes au lieu de tout vouloir détruire la nature ne nous appartient pas.

Notre devoir les aimer, protéger , nous prenons leur territoire , les animaux étaient là avant nous, apprenons à vivre ensemble

Notre planète va déjà très mal , chaque animal joue rôle important dans la nature pour la biodiversité, ils ont leur propre prédateur pour la régulariser pas besoin de chasseurs tout est faux prétexte pour les lobbying.

Pour le Le blaireau

est un animal utile qui a toute sa place dans un écosystème équilibré. Il joue un rôle sanitaire indéniable en contribuant à éviter la propagation de maladies par l'élimination des cadavres d'animaux sauvages, il évite aussi la prolifération des larves de hannetons, nids de guêpes, limaces et autres campagnols, compensant largement les déprédations de cultures. Cet animal est donc un précieux allié

il existe des alternatives

Et il suffit de tendre une cordelette enduite de répulsif à 15 cm du sol pour le dissuader de goûter aux cultures humaines, Sur ce point, des méthodes comme l'utilisation de répulsifs ont montré leur efficacité

La vénerie sous terre est particulièrement barbare et cruelle.

Elle inflige de profondes souffrances aux animaux puisque consiste à acculer les blaireaux dans leur terrier à l'aide de chiens, puis, pendant plusieurs heures, à creuser afin de les saisir avec des pinces.

Les animaux, dans un état de stress très important, sont ensuite achevés à la dague

La vénerie est pratiquée à partir du 15 mai, les jeunes blaireaux de l'année ne sont pas entièrement sevrés et dépendent encore des adultes.

Nous rappelons également que les périodes choisies pour ces abattages — tout comme les périodes complémentaires de chasse du blaireau — sont en contradiction avec l'article L. 424-10 du Code de l'environnement, selon lequel « il est interdit de détruire (...) les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée » ; pour autant, ce texte n'est donc pas respecté puisque les jeunes blaireaux ne sont absolument pas sevrés et forcément ne sont pas émancipés au moment des périodes

au mois de mai, juin, juillet, les blaireaux juvéniles ne peuvent pas survivre sans leur mère. Ils sont sevrés à l'âge de 4 mois et commencent progressivement leur émancipation pour une durée de plusieurs mois s'étalant de 1 à 4 mois et ne peuvent donc être considérés comme étant émancipés qu'à partir de l'âge de 6 à 8 mois minimum. La destruction des blaireaux débutant généralement à partir de la mi-mai, compromet le succès de reproduction de l'espèce. La destruction des mères allaitantes, laisse de nombreux orphelins incapables de survivre seul ».

Les populations est fragiles et souffrent de la disparition de leurs habitats (haies, lisières, prairies,

Nous sommes contre cet arrêté

la pétition ou vous voyez cette cruauté horrible que subissent ces pauvres animaux
attention images sont dures

<https://www.jaimelesblaireaux.fr/?fbclid=IwAR3qCsEyB5rpz0Pg0PNYS044onVClkWL6eHsCpvMqwggKvKvytUcmGYPt4>

et

l'arrêté

http://www.orne.gouv.fr/IMG/pdf/20200428_ap_projet_15_ouv_ferm_chasse_2020_2021_cle21f2a7.pdf?fbclid=IwAR06OGN98hHr-LMffF4l_27v3Qw96AhpoTWtpCv0pZgS4b97AtCoU4hPI-Y

Dans l'attente de votre réponse veuillez accepter nos sincères salutations

Le C.C.M.A

Le collectif contre la maltraitance sur les animaux

Sujet : [INTERNET] "Chasse Campagne 2020-2021"

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 08:47

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame , Monsieur ,

J'apprends qu'une consultation publique est ouverte pour l'extension de la période de déterrage des blaireaux ,

je me permets donc de vous contacter afin de vous demander de ne pas autoriser un tel massacre , en effet les blaireaux sont très utiles à la nature et peu nuisibles c'est d'ailleurs pour cela qu'ils sont protégés dans la plupart des pays européens ...

Merci de vous renseigner auprès des différentes études disponibles et non des chasseurs ... il serait temps que la France évolue sur ces pratiques cruelles et moyenâgeuses ...

Cdlt

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Affaire déterrage blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 01:03

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous adresse ce message pour vous faire part de mon mécontentement face à la pratique suivante : déterrage des blaireaux. Je pense qu'il faut immédiatement interdire cette pratique néfaste pour l'écosystème et qui est totalement barbare. J'ai honte de voir que ce genre de pratique sont tolérées par le gouvernement. Je me questionne sur votre responsabilité actuelle, comment pouvez-vous laisser ces personnes agir ainsi ?

Merci de prendre en compte mon opinion et d'accorder du temps à mon e-mail.

Dans l'espoir que les choses changent, je vous adresse mes meilleures salutations les plus distinguées.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Arrêt période déterrage blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 04:37

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr

Copie à : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Pour répondre à votre consultation, je suis contre cette pratique de déterrage des blaireaux et encore plus à une extension des périodes de cette pratique.

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Campagne Chasse 2020/2021

De [REDACTED]

Date : 01/05/2020 16:03

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je ne pense pas que la chasse aux familles de Blaireaux soit indispensable à notre survit.

C'est une abomination, l'homme est capable du meilleur comme du pire, j'espère pouvoir voir un jour plus de meilleur que de pire et pour ça nous avons besoin de vous!

Merci de nous laisser nous exprimer

Je suis contre la chasse au blaireau.

Cordialement

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Campagne chasse 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 18:34

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

S'il vous plaît, je vous prie de prendre en considération les faits cités ci-dessous concernant les blaireaux. Il existe des méthodes beaucoup plus éthiques à utiliser pour diminuer de façon significative les dérangements causés par ces Animaux protégés.

- Les populations de blaireaux sont fragiles et souffrent de la disparition de leurs habitats (haies, lisières, prairies, ...) et sont fortement impactées par le trafic routier.
- Inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne, le Blaireau d'Europe, *Meles meles*, est une espèce protégée (cf. art. 7). A titre dérogatoire, la Convention de Berne encadre strictement la pratique de la chasse et la destruction administrative de cette espèce (cf. art. 8 et 9). Le ministère de l'écologie doit soumettre « au Comité permanent un rapport biennal sur les dérogations faites ».
- Aux termes de l'article L. 424-10 du Code de l'environnement, « **il est interdit de détruire (...) les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée** ». Or, l'article R424-5 du même code précise toutefois que le préfet peut autoriser l'exercice de la vénerie du blaireau pour une période complémentaire à partir du 15 mai, cet article contrevient donc au précédent.
- La dynamique des populations de blaireaux est extrêmement faible (moyenne de 2,3 jeunes par an).
- Cette espèce n'est jamais abondante (mortalité juvénile très importante (de l'ordre de 50% la 1ère année).
- Une mortalité importante de blaireaux est liée au trafic routier.
- Les opérations de vénerie peuvent affecter considérablement les effectifs de blaireaux et peuvent entraîner une disparition locale de cette espèce.
- Les bilans annuels relatifs à la vénerie sous terre sont généralement très bas et ne régulent pas du tout les populations. Les collisions routières ont certainement un impact bien plus important que le déterrage. Si ces prélèvements ne permettent pas de réguler les populations (pour de quelconques raisons sanitaires ou économiques), alors pourquoi continuer d'accorder des autorisations de déterrage, si ce n'est de contenter quelques acharnés de la pratique de vénerie sous terre ?
- Les dégâts que le blaireau peut occasionner dans les cultures de céréales sont peu importants et très localisés, essentiellement en lisière de forêt. Selon l'Office National de la Chasse ONC bulletin mensuel n° 104 : « Les dégâts que peut faire le blaireau dans les cultures ne sont gênants que très localement (...) Et il suffit de tendre une cordelette enduite de répulsif à 15 cm du sol pour le dissuader de goûter aux cultures humaines. »
- En ce qui concerne les éventuels dégâts causés sur les digues, routes ou ouvrages hydrauliques par le creusement des terriers, la régulation du blaireau a montré son inefficacité, voire même un effet contre-productif du fait de la place libérée par l'animal éliminé qui est très vite occupée par un autre individu.
- Une méthode simple et pérenne consiste à utiliser des produits répulsifs olfactifs sur les terriers posant problème, ceci accompagné de la mise à disposition à proximité de terriers artificiels. Les avantages de cette solution sont que les animaux continueront d'occuper un

territoire sur le même secteur et ne permettront pas l'intrusion d'un nouveau clan. (source : LPO Alsace)

Merci de bien vouloir prendre en compte ces faits et protéger comme il se doit cette espèce fragile.

Sujet : [INTERNET] Chasse - Campagne 2020/2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 15:55

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire suite à l'enquête menée par l'association One Voice concernant la vénérie sous terre du blaireau et suite aux projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux proposés dans votre département.

En tant que citoyenne française, ma parole se doit d'être entendue quand [certain.es](#) de mes concitoyen.nes s'obstinent à tuer, détruire et exploiter le vivant autour de nous ! Le patrimoine naturel français est pourtant d'une richesse et d'une beauté exceptionnelles ! Nos connaissances et nos moyens d'action humains et financiers doivent servir à le comprendre, le préserver, le valoriser afin de sauvegarder et de conserver cet héritage naturel. Le blaireau, comme d'autres animaux, n'est considéré comme "nuisible" que pour permettre à [certain.es](#) d'accomplir leurs intérêts personnels et égoïstes, sans tenir compte ni des individus animaux qu'ils.elles torturent et massacrent, ni du rôle que jouent ces individus animaux dans l'équilibre des écosystèmes qu'ils.elles occupent. Or, l'humain.e a actuellement suffisamment de connaissances pour comprendre ces écosystèmes, et nous savons très bien que la chasse n'a absolument aucun rôle de régulation des populations animales ni de protection de l'environnement, bien au contraire. Il serait grand temps d'avoir l'honnêteté et le courage de l'admettre !

L'humain.e a sa place dans le monde, comme tout être vivant ayant survécu au fil du temps et de l'évolution, mais cette place ne s'inscrit ni dans la destruction de ce monde, ni dans sa domination. Cette place se dessine lorsque nous œuvrons pour la protection de ses écosystèmes, en laissant aux individus (animaux et [humain.es](#)) qui les composent, vous-mêmes inclus, l'espace et la possibilité de s'organiser harmonieusement et respectueusement, de vivre en interaction et en symbiose les [un.es](#) avec les autres. Nous devons utiliser nos connaissances et notre énergie pour comprendre la vie qui nous entoure afin de vivre nous-même avec elle, et non pas à ses dépens ou en l'utilisant.

A l'heure où nos sociétés sont complètement bouleversées par la propagation mondiale d'un virus qui prend sa source dans l'exploitation abusive, intensive et irraisonnée du monde vivant, il est de notre devoir à tou.te.s, de VOTRE devoir, vous qui en avez les moyens politiques, de construire une relation nouvelle avec ce monde vivant, plus harmonieuse et plus réfléchie.

Nous avons les moyens concrets et intellectuels de trouver des solutions autres que l'exploitation, la prise de pouvoir, la destruction, la barbarie, la souffrance d'individus. Laissez à vos enfants, laissez vous la possibilité de vivre dans un monde où il vous est et il leur sera encore possible de m'émerveiller, de contempler, de surprendre une biche ou un blaireau au détour d'un sentier forestier, d'écouter le chant des oiseaux et de respirer l'air boisé après la pluie. Un monde fait d'étonnement, de découvertes, de poésie et de sagesse.

Je suis CONTRE les projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux, contre la vénérie et la pratique de la chasse de manière générale, et j'espère que ma voix, ainsi que celle de la majorité des Français.es partageant mon avis, sera entendue.

Avec, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations,
[REDACTED] citoyenne française (25 ans)

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne - 2020/2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 16:07

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je tenais tout d'abord par vous remercier pour la possibilité de m'exprimer a propos de ce sujet si sensible qu'est la chasse dans notre pays.

Les pratiques de vénerie et de chasse sont cruelles et barbares, protégeons les animaux et la nature avant qu'il ne soit trop tard.

Merci.

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] chasse campagne 2020 - 2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 18:11

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance du projet d'arrêté soumis à consultation du public concernant l'autorisation d'une période complémentaire de déterrage du blaireau en 2021 pour lequel je souhaite vous faire part des points suivants.

- Alors que ce projet d'arrêté fixe la période d'ouverture générale de la chasse à tir du 13 septembre 2020 à 8 heures au 28 février 2021 au soir, la vénerie sous terre du blaireau pourra être pratiquée du 15 septembre 2020 au 15 janvier 2021 au soir et pour une période complémentaire **du 15 mai 2021 au 14 Septembre 2021** au soir temps de neige compris. Pourtant, aucune note de présentation ne permet de justifier cette période complémentaire de chasse aux blaireaux.
- Le projet d'arrêté est accompagné d'une note de présentation mentionnant aucune données sur le blaireau permettant de se positionner en fonction des documents présentés. Or, l'Article 7 de la Charte de l'Environnement précise que : « **Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.** »
- Je me permets de vous rappeler qu'au moment de la publication de l'arrêté final, l'article L 123-19-1 du code de l'environnement stipule qu' « au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. » **Je vous remercie donc de bien prévoir la publication d'une synthèse des avis qui vous ont été envoyés.**
- Cette pratique, appelée « vénerie sous terre », est particulièrement **barbare et cruelle**. Elle inflige de profondes souffrances aux animaux puisqu'elle consiste à acculer les blaireaux dans leur terrier à l'aide de chiens, puis, pendant plusieurs heures, à creuser afin de les saisir avec des pinces. Les animaux, dans un état de stress très important, sont ensuite achevés à la dague.
- - Lorsque la vénerie est pratiquée à partir du 15 mai, les jeunes blaireaux de l'année ne sont pas entièrement sevrés et dépendent encore des adultes. En effet, les périodes choisies pour ces abattages — tout comme les périodes complémentaires de chasse du blaireau — sont en contradiction avec l'article L. 424-10 du Code de l'environnement, selon lequel « il est interdit de détruire (...) les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée »
 - Il faut obligatoirement que la totalité de la période de chasse du blaireau, qu'elle soit assortie d'une période complémentaire ou non, fasse l'objet de déclaration d'intervention auprès de la DDT et d'un compte-rendu de cette intervention. La fédération doit également être capable de fournir, lors de la commission, des éléments pertinents et exhaustifs sur les bilans annuels de tirs et de déterrage et non des données approximatives qui ne permettent pas d'avoir une idée de ce que cela représente par rapport aux populations départementales. Ces éléments chiffrés doivent être rendus publics. **Or, ce projet d'arrêté n'est accompagné d'aucune note de présentation pouvant justifier cette période complémentaire.**
 - La période de tir, lorsqu'elle est autorisée jusqu'au 29 février, provoque potentiellement la mort des mères gestantes et ne doit en aucun être autorisé, en application de **l'article L424.10 du Code de l'environnement visant à préserver la future génération.**

Les bilans annuels relatifs à la vénerie sous terre sont généralement très bas et ne régulent pas du tout les populations. Les collisions routières ont certainement un impact bien plus important que le

déterrage. Si ces prélèvements ne permettent pas de réguler les populations (pour de quelconques raisons sanitaires ou économiques), alors pourquoi continuer d'accorder des autorisations de déterrage, si ce n'est de contenter quelques acharnés de la pratique de vénerie sous terre ? Les dégâts que le blaireau peut occasionner dans les cultures de céréales sont peu importants et très localisés, essentiellement en lisière de forêt. Selon l'Office National de la Chasse ONC bulletin mensuel n° 104 : « Les dégâts que peut faire le blaireau dans les cultures ne sont gênants que très localement (...) Et il suffit de tendre une cordelette enduite de répulsif à 15 cm du sol pour le dissuader de goûter aux cultures humaines. »

Vous en remerciant par avance,



Sujet : [INTERNET] chasse campagne 2020 - 2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 20:13

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour

J'aimerais vous faire part de mon ressenti concernant cette pratique et vous demandez « stop au déterrage de blaireau », cette chasse est cruelle et inutile !!!

Laissez ces pauvres bêtes tranquilles ! et arrêtez de satisfaire ce besoin d'actes barbares des chasseurs, qui au lieu de torturer et de tuer pour le plaisir, devrait plutôt se montrer plus « écolo » et s'intéresser à la faune et la flore, et éduquer les gens sur les merveilles de la nature !

Je suis contre cette pratique et j'espère que vous interdirez cette chasse ancestrale !

Merci

[REDACTED]



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020 2021 blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 15:02

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour.

Je suis contre l'autorisation de deux périodes complémentaires.

Premièrement il s'agit d'une pratique cruelle et barbare, ne laissant aucune chance à l'animal, celui-ci n'a aucune possibilité de fuir, c'est du stress et de la douleur.

Deuxièmement il s'agit de période où les petits ne sont pas encore sevrés et dépendent encore des adultes tout comme la période choisie de l'abattage.

Sans les adultes les petits ne survivent pas et cela nuit à la préservation de l'espèce.

Troisièmement l'article 9 de la convention de Berne n'autorise les dérogations de porter atteinte aux espèces protégées que si il est prouvé que les dommages aux cultures sont importantes et que si il n'existe pas de solutions alternatives. Et des solutions alternatives existent, il faut juste le vouloir.

Si une espèce est éliminée elle sera remplacée par une autre.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mon avis.

Cordialement.

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020 2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 01:38

Pour : undisclosed-recipients;;

M. le préfet,

En réponse à votre consultation, je vous informe que je suis totalement contre la chasse aux blaireaux et aux renards. Par extension, je suis opposée à tout arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte mon avis.

Cordialement,

[REDACTED]

[Sent from Yahoo Mail for iPhone](#)

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020 2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 13:36

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour

Je suis catégoriquement opposée à l'extension de la chasse des blaireaux

Cordialement

[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020 2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 18:02

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour

Il faut cesser ces méthodes violentes et cruelles ,vous n êtes pas sans savoir qu il y a des solutions pour éviter ces petits désagréments qui a l échelle d un champ de culture est infime . La faune a besoin d etre protegee et non détruite si sauvagement .D autres provi.ces ont déjà franchis le pas .

Merci d accorder à La nature de droit de partager les terres avec nous

Cordialement

[REDACTED]

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020/2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 00:02

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour,

Je vous écris afin de vous faire part de mon opposition ferme à la prolongation de la période de déterrage des blaireaux, pratique qui ne présente absolument aucun intérêt de régulation de l'espèce. Cette pratique ne sert qu'à assouvir le plaisir cruel et primaire de ses pratiquants. Pour ces raisons, il ne me semble absolument pas nécessaire de prolonger cette période, de plus cette chasse devrait même, à mon humble avis, être tout bonnement interdite.

Bien cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020/2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 10:41

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Merci de bien vouloir interdire le déterrage des blaireaux.

Comment peut-on encore accepter ce genre d'action à notre époque ?

Ce comportement à vomir (et le mot n'est pas assez fort) de ces chasseurs totalement inhumains.

Cordialement.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020/2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 10:49

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour

J'aimerais vous faire part du fait que je suis contre le déterrage des blaireaux. C'est une technique barbare, un « loisir » cruel utilisé pour faire du mal gratuitement en plus de mettre fin à des vies, en ne faisant même pas de différence entre mâle, femelle ou bébé. Ces animaux méritent de vivre en harmonie avec l'homme. Leur existence ne menace pas les cultures, ce sont d'ailleurs des animaux protégés dans plusieurs pays (Angleterre, pays de Galles, Pays-Bas, Danemark, Grèce, Hongrie !)

Cela profite uniquement à des chasseurs barbares (il n'y a qu'à regarder les vidéos disponibles sur internet démontrant ces monstruosité !)

Vous permettez de donner notre avis, le voilà. J'espère que je ne serais pas là seule à vous interpeler à ce sujet afin de vous montrer que les seules personnes à s'intéresser à ce malheur ne sont pas des chasseurs assoiffés d'horreur.

Je vous remercie de prendre en compte cet e-mail. Et espère que vous reconsidérerez votre décision.

Cordialement, [REDACTED]
[REDACTED]

[INTERNET] Chasse campagne 2020

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020

De : >

Date : 01/05/2020 10:28

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

J'aimerais comprendre, comment 2020 on peut lancer des consultations inhumaine comme ça, vous nous faites honte.

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021 - venerie Blaireaux

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 09:57

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je suis actuellement les alertes au sujet de la chasse des blaireaux. Je ne suis pas particulièrement active au sein des associations de protection animales, et mes proches, dont mon père, ont pratiqué la chasse.

Mais je dois avouer que j'ai été particulièrement choquée (et mon père également) des images qui circulent au sujet de la venerie des blaireaux.

Je peux comprendre les besoins liés à la régulation des populations si ceux-ci sont scientifiquement justifiés et validés par les instances juridiques.

Toutefois, ne serait-ce que le procédé... ce type d'intervention ne devrait-il pas être mieux gérer ? Le blaireaux qui vit la nuit peut tout à fait être capturé par des pièges, des cages et être piqué ensuite ?

Et sinon, ne pouvons réellement laisser tranquille cette espèce ?

Je vous remercie de nous donner l'occasion de pouvoir donner notre avis par cette consultation publique. Aussi, par la présente, j'espère encourager un changement de la législation à leur sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021 -Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 16:19

Pour : undisclosed-recipients;;

Monsieur, Madame,

Merci de mettre fin à cette chasse inutile et inhumaine envers les blaireaux. Si la torture que les "chasseurs" qui les traquent ne vous touchent pas, sâchez que l'impact de ces soit disant chasseur n'est pas tout à fait neutre sur l'environnement. Ils n'hésitent pas à détruire l'environnement, déterrer des arbres et maltraiter leurs chiens pour venir à bout de leur terrible traque/

La chasse du blaireau est interdite dans la plupart des pays européens, il est un grand ami indéfectible des arbres, frugivore il enfouit les graines tout en les disséminant en tant qu'inspecteur forestier, et il fertilise constamment la terre par son urine riche en nutriments essentiels pour les plantes nitrophiles.

Le blaireau a mauvaise réputation auprès des chasseurs et d'agriculteurs parcequ'il lui arrive parfois de sortir de la forêt pour consommer par gourmandise un peu de blé, d'orge, avoine ou quelques épis de maïs dans les champs, des grappes de raisins dans les vignobles, mais cela reste très exceptionnel, et n'occasionne aucune nuisance majeure.

Le massacre acharné des blaireaux par son déterrage cruel est l'une des pires infamies commises par les chasseurs en France impunément !

Bien cordialement,
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

[REDACTED] 01/05/2020 00:23

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonsoir,

Je m'oppose bien évidemment à cette pratique inhumaine de chasse des blaireaux et donc à son extension. Il est inconcevable en 2020 d'imaginer perdurer une telle pratique.

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 00:28

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonsoir, je tenais à vous informer que j'étais tout à fait contre n'importe quel arrêté prévoyant une extension de la période de déterrage des blaireaux ainsi que tout arrêté quelqu'il soit en faveur de la chance et de la barbarie contre les animaux.

Bien à vous,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 00:30

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour, suite à la consultation publique, je souhaite m'opposer à votre projet d'autoriser deux périodes complémentaires de déterrage du blaireau.

Mes arguments sont les suivants :

- On vous le répétera jamais assez mais le déterrage des blaireaux est une pratique qui ne peut être socialement et ethniquement accepté dans notre société d'aujourd'hui compte-tenu des grandes souffrances et détresses que subissent les animaux
- Le blaireau n'est en rien un nuisible. Chaque animal a un rôle à jouer dans l'écosystème. Cela a déjà été scientifiquement prouvé. Le blaireau est donc nécessaire.
- Je vous conseille de vous interroger sur les causes de destructions des campagnes et forêts.
- Lorsque la vénerie est pratiquée à partir du 15 mai, les jeunes blaireaux de l'année ne sont pas entièrement sevrés et dépendent encore des adultes. En effet, les périodes choisies pour ces abattages — tout comme les périodes complémentaires de chasse du blaireau — sont en contradiction avec l'article L. 424-10 du Code de l'environnement, selon lequel « il est interdit de détruire (...) les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée »

J'ai également une demande à vous faire. Je souhaiterais que vous répondiez à mon mail dans le but de m'apporter la preuve de la bonne prise en compte de l'opinion publique. Je me suis opposé à plusieurs projets de tueries d'animaux sauvages. J'ai pu constater des pages et des pages interminables d'avis dont la majorité s'oppose à ce type de projet sans queue ni tête. Pourtant, à chaque fois l'arrêté passait. Je doute donc très fortement, et à juste titre, du caractère sincère de toutes ces démarches. Je pense surtout que ce sont des pots de vins et du copinage qui orientent vos décisions. Comment se déroulent les délibérations ? Sont-elles vérifiées par des huissiers ?

Cordialement.

[REDACTED]

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 01:04

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous adresse ce message pour vous faire part de mon mécontentement face à la pratique suivante : déterrage des blaireaux. Je pense qu'il faut immédiatement interdire cette pratique néfaste pour l'écosystème et qui est totalement barbare. J'ai honte de voir que ce genre de pratique sont tolérées par le gouvernement. Je me questionne sur votre responsabilité actuelle, comment pouvez-vous laisser ces personnes agir ainsi ?

Merci de prendre en compte mon opinion et d'accorder du temps à mon e-mail.

Dans l'espoir que les choses changent, je vous adresse mes meilleures salutations les plus distinguées.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 02:13

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Messieurs

La Préfecture du pas de calais lance une consultation pour savoir ce que la population pense d'un projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux
Je vous informe que je suis contre ce projet !

Cordialement
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] CHASSE CAMPAGNE 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 02:39

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Chasse campagne 2020-2021

Bonjour,

Suite à l'enquête pour connaître l'avis de la population à stopper l'extension de la période de déterrage des blaireaux, je me permets de vous envoyer ce mail.

Il est pour moi logique d'arrêter ce massacre, laissez vivre le monde et ses êtres vivants, alors s'il vous faut des écrits, voici le mien.

STOP A LA TORTURE ANIMALE

PS : En plus ça rend les humains inhumains.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : > [REDACTED]

Date : 01/05/2020 07:57

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Chers représentants,

En temps que citoyenne concernées par le bien être animal, et face à la cruauté des dernières vidéos de la vénerie, je m'oppose fermement à l'extension de la période de déterrage.

Merci d'avoir lancé cette consultation publique afin de recueillir l'avis de vos concitoyens. J'espère que votre décision finale respectera les souhaits de la majorité

Bonne journée,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 08:48

Pour : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr

Bonjour,

Je vous fais parvenir un mail pour vous faire part de **mon opposition** concernant la consultation que vous avez lancé pour savoir ce que la population pense d'un projet d'arrêté prévoyant **l'extension de la période de déterrage des blaireaux**.

En effet, la question ne se pose même pas, cette pratique barbare, inutile et insoutenable, sous couvert de « régulation » de la population de blaireaux (tout aussi inutile) doit immédiatement cesser. Elle ne devrait même pas exister en premier lieu, au même titre que la chasse, la chasse à la cours, la chasse à la glu, la corrida, etc. Nous sommes au XXIe siècle, nous sommes censés être évolué.

Je pense que l'urgence climatique ainsi que la nécessité de préserver la biodiversité et les écosystèmes ne se cantonne pas uniquement à des régions du monde comme l'Arctique, l'Amérique Latine ou encore La Grande Barrière de Corail.

Chacun doit prendre ses responsabilités à son échelle. Vous avez là l'occasion parfaite de le faire.

J'espère que vous y réfléchirez à deux fois et que vous ne céderez pas au lobby de la chasse que notre gouvernement semble tant apprécier.

Avec tout mon respect, veuillez agréer, l'expression de mes plus sincères salutations.

[REDACTED]
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 08:13

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis contre le projet d'arrêté prévoyant une extension de l'exercice de vénerie sous terre du blaireau.

Cordialement,
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 09:04

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par ce mail je vous fais part de mon opposition au projet d'arrêté visant à l'extension de la période de déterrage des blaireaux en France. Cette pratique est d'un autre âge et totalement abusive.

Les dégâts provoqués par les blaireaux sont très modestes à l'échelle nationale contrairement à ce que l'on essaye de nous faire croire. Elles ne concernent que les cultures intensives destinées à l'alimentation animale.

Je vous demande s'il vous plait de reconsidérer cela et d'utiliser les ressources du pays pour des choses essentielles, autres que de faire couler du sang.

Ces hommes prennent plaisir à tuer ces bêtes sans défenses et j'ai honte de mon espèce.

Bien cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 09:08

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je m'oppose fermement à l'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Je ne comprends pas comment on peut être aussi peu sensible en voyant les vidéos et la douleur que ça provoque aux animaux. Quel manque d'humanité. Des fois on aimerait que certains soient à la place des blaireaux pour voir comment ils réagiraient.

Bien cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 09:20

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Ayant vu sur les réseaux sociaux que vous lanciez une consultation sur l'extension de la période de déterrage des blaireaux, je souhaite présenter mon avis.

Il est clair que cette pratique est cruelle, violente est inutile. Si cette espèce dérange l'humain, alors il faudrait peut-être se poser la question suivante : pourquoi nous dérange-t-elle ?

Peut-être parce que nous vivons sur son propre lieu de vie.

D'autre part, je trouve cette consultation d'autant plus surprenante qu'en ces temps d'épidémie, nous avons tous pris conscience de notre capacité à empiéter sur le monde animal, ce qui nous amène certainement aujourd'hui à connaître ce virus. Ne faudrait-il pas réfléchir un peu à nos pratiques, et ainsi revoir nos priorités ? Le déterrage des blaireaux ne me semble pas en faire partie.

En vous remerciant de considérer l'avis de tous,

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 09:31

Pour : [REDACTED]

Bonjour,

Je m'appelle [REDACTED]

J'ai été informé par l'association AVES et Hugo Clément du lancement de consultations publiques au sein de vos services de préfectures pour savoir ce que la population pense des projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Même si je n'habite pas dans votre département, je me permets de vous faire part de mon avis : je suis contre. Déjà que je suis contre le déterrage des blaireaux mais alors une extension !

Je suis contre la chasse d'une manière générale mais je peux concevoir qu'elle peut être nécessaire dans certains cas (pour la viande, la régulation, ...). Mais même dans ces cas là, il faut le faire sans cruauté. Le déterrage des blaireaux n'est pas de la chasse mais une purge. Il s'agit juste d'assouvir un besoin de tuer.

Ces pratiques qui restaient dans l'ombre auparavant sont maintenant visibles par le plus grand nombre grâce aux canaux de communications. Les images qu'on a pu voir nous obligent à revoir même la définition du mot "humanité" : où est l'humanité dans ces pratiques? Au contraire, seul l'homme peut faire preuve d'autant de barbarie.

Les blaireaux sont protégés chez nos voisins. Pourquoi continue t'on à les gazer dans leur terrier pour ensuite les donner à une meute de chiens ou pour les finir à coups de pelle. Pour lutter contre la propagation de la rage? Pour relancer la mode du rasage au blaireau (j'en ai un moi-même mais je suis le seul de mon entourage)? Ou pour assouvir un besoin des "chasseurs" parce que c'est la tradition?

A notre époque où on devrait refaire une part belle à la nature qui nous apporte ce dont on a besoin, il faut éviter de mettre la pression sur un maillon de la biodiversité. Tout être vivant à sa place dans l'équilibre de la nature. On se rend compte aujourd'hui qu'il n'est pas sans risque que de détruire une espèce (surtout s'il ne s'agit que de maintenir une tradition).

Je vous remercie d'avoir lancé ces consultations publiques. Quoi de mieux que de demander l'avis à la population alors que certains demandent plus de démocratie?

J'ose espérer que mon département aurait le même réflexe.

Je vous remercie aussi d'avoir prêté attention à mon message et vous souhaite une bonne journée

Cordialement



Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : >

Date : 01/05/2020 08:33

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, -nddtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Le déterrage des blaireaux est une pratique abominable, elle fait perdre dignité et respect à celui qui ose la pratiquer.

Ainsi, l'extension de la période de déterrage des blaireaux est donc une double abomination, que ces gens fichent la paix à ces animaux innocents qui ne leur ont rien fait et qui n'ont rien demandé ! Laissez les vivre en paix.

Le gouvernement britannique vient de mettre fin à cette pratique atroce et inhumaine , à quand la France ?

NON À LA TUERIE DES BLAIREAUX ET NON À SON PROLONGEMENT !!!

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 09:44

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Pour l'interdiction du déterrage des blaireaux qui est la cause de souffrances inutiles et inacceptables dans une société comme la nôtre.

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 10:09

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite que vous modifié votre prêté pour arrêter définitivement la pratique
cruelle de vénerie sous terre.

Cordialement, [REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 10:18

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Dans notre République, les avantages et inconvénients de toute décision doivent être pris en compte.

Les impacts environnementaux ne sont pas justifiés face aux éventuels avantages d'une période complémentaire de chasse du blaireau ; de surcroît vu le risque que représente le chevauchement des périodes de chasse étendue et de reproduction de l'animal.

Par ailleurs, la manière de chasser le blaireau est cruelle. Il me semble totalement injustifiable d'étendre la période pendant laquelle cet animal peut faire l'objet de pratiques tout droit venues d'un autre temps. La République tend à reconnaître avec plus de force chaque année la question du bien-être animal, poussée en ce sens par une large majorité de citoyens. Une prefecture ne peut donc pas ignorer ce sujet lorsqu'il est question de prendre de tels arbitrages exceptionnels.

Je vous remercie ainsi de prendre vos responsabilités et de renoncer à étendre la période de chasse du blaireau.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 10:25

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par ce mail ,je tiens à vous faire part à ma plus vive opposition à la pratique de déterrage des blaireaux.

En effet,j'ai honte de notre pays,un des très rares pays où cette race n'est pas protégée et en plus est chassée de manière on ne peut plus cruelle et inhumaine.

Je me suis renseignée sur cette espèce et sa non protection est totalement injustifiée

: <http://especes-nuisibles-invasives.com/mal-aises/blaireau/>

J'espère que nous serons nombreux à réagir et que devant l'évidence de cette cruauté,vous ne pourrez que faire cesser cette horreur,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 10:29

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Madame, Monsieur ;

Je me prononce ici en totale défaveur de l'instauration de deux périodes complémentaires de vénerie. Considérant notamment que Le Conseil de l'Europe recommande d'interdire le déterrage : « Le creusage des terriers, à structure souvent très complexe et ancienne, a non seulement des effets néfastes pour les blaireaux, mais aussi pour diverses espèces cohabitantes, et doit être interdit. », il me paraît inopportun d'en augmenter la pratique en France.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 10:36

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je m'oppose au projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Bien à vous,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 10:41

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr,
ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr,
ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr

Bonjour

J'aimerais vous faire part de mon opposition à l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Ces pratiques d'un autre âge sont d'une grande cruauté et devraient faire l'objet d'une vaste réflexion : ne devrait-on pas apprendre à cohabiter avec la nature plutôt que de chercher par tous les moyens à la dominer, la détruire?

Et quand bien même la conclusion serait qu'il faut continuer la chasse, comment peut-on confier cete mission à des individus dont ce n'est pas le métier, et qui la pratiquent tel un hobbye plaisant???

Cordialement,
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 10:18

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Concernant l'extension de la période de déterrage des blaireaux, je pense que ce n'est pas une bonne idée. Cette pratique est cruelle et est déjà interdite dans de nombreux pays européens. La France fait figure d'exception et j'ai honte.

Cordialement,
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 11:20

Pour : "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Avec ce que nous venons de traverser, qui a permis à la nature de reprendre - un peu - ses droits, il semble que vous vous apprêtiez à étendre la période de déterrage des blaireaux...

On se demande si un jour l'Homme va progresser, se rendre compte des excès dans lesquels nous sommes plongés depuis si longtemps. Et si les politiques vont cesser de plier face aux lobbies en tout genre et notamment ceux barbares des chasseurs. Avez vous regardé ce qu'est le déterrage des blaireaux ? A vomir.

Alors, je vais le dire très vulgairement : ayez les couilles de ne pas céder au lobby des chasseurs !

Merci.

Prenez soin de vous.

Bien à vous,

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 11:20

Pour : [REDACTED]

Mesdames, Messieurs, Bonjour

En cette période de confinement, je suis souvent sur les réseaux sociaux, habituellement pour me divertir, partager des idées etc.

Mais aujourd'hui j'ai été réellement choqué par un contenu partagé (une vidéo en l'occurrence) montrant ce qu'est la « Vénerie ». Je n'avais absolument pas connaissance de cette pratique... inhumaine.

On y voit des chasseurs agir pendant des heures : écouter le sol, creuser profondément jusqu'à déterrer des blaireaux directement de leur terrier.

Honnêtement, habituellement je ne suis pas du tout « anti-chasseur » car cette activité demeure nécessaire surtout pour la régulation d'espèces (je pense notamment aux loups, sangliers).

Mais là, je suis vraiment dépité, j'ai beau chercher je ne comprends absolument pas pourquoi ces chasseurs se mettent à déterrer des blaireaux, une portée entière ainsi que la femelle, et à les tuer d'une balle dans la tête...

Je veux sincèrement dénoncer cette pratique, qui n'a pas lieu d'être ni dans notre département ni ou que ce soit ailleurs.

Pouvez-vous agir svp et suspendre au plus vite ces permis de chasse ?

Je vous serais très reconnaissant de prendre compte de cet e-mail, si ce n'est pas d'agir directement, mais au moins de me répondre car je me pose sérieusement des questions quant à cette pratique « barbare ». Auriez-vous des éléments de réponses ?

Merci beaucoup pour votre action.

Cordialement
[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 11:40

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr

Bonjour,

j'ai vu les images sur internet de cette fameuse "chasse aux blaireaux ».

Comme beaucoup j'ai été très choqué, comment peut-on faire subir autant de douleur à un animal ?

Comment expliquer ces pratiques cruelles à nos enfants ?

Vu la situation du monde actuelle, il ne serait pas temps de changer nos mentalités et de protéger notre nature et nos animaux ?

J'espère que des nouvelles lois verront le jour pour pour enfin stopper cette cruauté.

En vous souhaitant bonne réception.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 11:43

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour,

Je suis contre l'extension de la période de chasse des Blaireaux et bien évidemment contre cette pratique barbare tout simplement.

Comment peut-on pratiquer des actes de cruauté de la sorte et se revendiquer du genre humain.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 12:28

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Je m'oppose catégoriquement à l'extension de la pratique ignoble qu'est le déterrage de blaireaux.

Ce type de chasse devrait être interdit tant il détruit à la fois la faune et la flore. Il est choquant de savoir que dans un pays civilisé on peut légalement avoir droit de vie ou de mort sur un animal. Traquer pendant des heures un animal vulnérable qui ne nuit à personne, tuer un à un les habitants du terrier sans hésitation (en déracinant des arbres et creusant de véritables fosses par la même occasion), et y prendre du plaisir relève du sadisme. Je n'y vois pas de quelconque « régulation » mais des tueries en masse, et légales de surcroît. Tuer un animal demeure un crime. La chasse ne devrait déjà plus être autorisée.

Je me vois alors dans l'obligation de vous demander d'interdire cette pratique désastreuse.

En espérant que ma réponse soit prise en considération,

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 12:29

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

je m'oppose à cette pratique et à son extension, la chasse des blaireaux est une activité cruelle qui doit cesser en 2020.

[REDACTED]

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 12:37

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour,

Je suis contre l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Je rajoute même que je suis contre la vènerie sous terre du blaireau, chasse cruelle réalisée de manière sadique par des chasseurs qui montrent ainsi le plus vil aspect de leur personnalité.

Je souhaite que mon avis soit pris en compte.

Cordialement

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 12:47

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr, ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consulpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Madame, Monsieur, bonjour,

je me permets de vous écrire à propos des projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Premièrement je trouve cette méthode de chasse inadmissible. Nous sommes en 2020 et nous nous comportons comme si les animaux étaient nôtres, comme s'ils nous appartenaient. Nous les traitons comme aucun être doué de sensibilité ne devrait être traité.

J'ai cherché sur internet des écrits dénonçant d'éventuels dégâts causés par les blaireaux et j'ai eu le plaisir d'en lire quelques-uns. Les dommages décrits m'ont paru bien maigre comparés au nombre de blaireaux supprimés. En revanche, j'ai également trouvé des articles alertant sur la manière horrible dont sont chassés ces animaux, et ceux-là m'ont davantage choquée (je vous les mets en lien, pour vous prouver ma bonne foi).

Je pense qu'il est grand temps de se réveiller et d'abolir cette méthode de chasse moyenâgeuse au même titre que tant d'autres (chasse à courre, le piégeage, la chasse au furet). Je ne pense pas que les animaux soient en surpopulation, nous empiétons sur leur territoire, par conséquent ils ont moins d'espace pour vivre et sont bien obligés d'aller là où l'Homme s'est imposé. Et l'Homme, au lieu de créer des aménagements, de cohabiter avec la nature, décide de tuer à tout bout de champ.

Je ne comprendrais jamais le plaisir de tuer que ressentent les chasseurs qui "aiment les animaux et la biodiversité et qui éliminent pour protéger la nature". Comprenez-moi bien, je ne suis pas contre la chasse lorsqu'elle est justifiée et qu'elle n'impose pas de souffrance aux animaux mais en 2020, je pense qu'il est possible de trouver de la viande ailleurs qu'en abattant des animaux comme des sauvages.

En bref : je suis (bien évidemment) CONTRE l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Bien cordialement.

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/des-blaireaux-victimes-de-pratiques-cruelles-dans-le-haut-rhin-1581084522>

<https://www.lavoixdunord.fr/746190/article/2020-04-28/la-justice-met-un-coup-de-griffe-aux-battues-d-animaux-sauvages-dans-le>

<https://abonne.lardennais.fr/id135325/article/2020-03-01/dans-les-ardennes-la-difficile-cohabitation-avec-la-vie-sauvage>

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De [REDACTED]

Date : 01/05/2020 13:18

Pour : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr, ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr, ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Bonjour,

Par ce mail, je vous apporte mon profond désaccord à toute extension des périodes de chasse.

Cordialement,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 13:24

Pour : undisclosed-recipients;;

Bonjour,

Je suis opposée à **l'extension de la période de déterrage des blaireaux**, je suis opposée à cette pratique tout court, et j'espère très fort qu'elle sera interdite en France.

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 14:08

Pour : "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Bonjour,

Je considère l'idée des projets d'extension de la période de déterrage des blaireaux totalement aberrante.

Je suis profondément déçu que des personnes puisse adhérer à cette pratique cruelle à 100%. Imaginez y vous, j'envoie mes chiens dans votre maison, une fois que mes chiens vous trouvent apeurés, je viens vous retirer de force de chez vous avec une pince géante comme un vulgaire objet, je vous sors de chez vous, et la je vous tue en rigolant avec mes copains.

Puis aussi je violente mes chiens parceque eux aussi ont pris peur, et sont donc dans le refus de continuer de creuser pour vous trouver, donc inutile.

Voilà, pratique à boycotter.

Merci

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 14:10

Pour : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

En Europe le blaireau n'est chassable que dans quelques régions d'Autriche et de Bulgarie, en Suisse et en France, où on le considère comme un gibier, alors qu'il n'est pas comestible.

Du fait d'une faible natalité et d'une forte mortalité infantile l'espèce ne présente pas de risque de pullulation.

Inscrit à l'annexe III de la convention de Berne le blaireau est une espèce protégée (article 7). A titre dérogatoire la pratique de la chasse et de la destruction administrative est strictement encadrée (articles 8 et 9). L'article 9 n'autorise les dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées qu'"à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population concernée pour prévenir des dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et aux autres formes de propriété." Ces 3 conditions sont cumulatives. Et aux termes de l'article L424-10 du code de l'environnement: "Il est interdit de détruire (...) les portées ou petits de tous mammifères dont la chasse est autorisée, sous réserve des dispositions relatives aux animaux susceptibles d'occasionner des dégâts".

Le projet d'arrêté du préfet portant ouverture complémentaire de la vénerie sous terre du blaireau pendant la période du 1er juin au 20 septembre 2020 est illégal au regard de ces dispositions. En effet, la période d'allaitement des jeunes s'étend au-delà du 1er juin, et ils restent dépendants jusqu'à l'automne. Ils ne peuvent être considérés comme émancipés qu'à partir de 6 ou 9 mois et les jeunes blaireaux nés en février restent dépendants jusqu'en septembre. Les dégâts que le blaireau peut occasionner dans les cultures de céréales sont peu importants et très localisés (essentiellement en bordure de forêt). Et d'autres solutions moins barbares que le déterrage existent (notamment l'utilisation de répulsifs).

La dégradation des terriers par la vénerie risque de surcroît de nuire à des espèces protégées qui les utilisent régulièrement, comme le chat forestier ou certains rhinilopes. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe recommande l'interdiction du déterrage.

Sujet : [INTERNET] Chasse campagne 2020-2021

De [REDACTED]

Date : 01/05/2020 14:14

Pour : "consultationspubliques@aves.asso.fr" <consultationspubliques@aves.asso.fr>, "ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr" <ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr>, "ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr" <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>, "ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr" <ddtm-consultpublic@gard.gouv.fr>, "ddt-spe@haute-loire.gouv.fr" <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>, "ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr" <ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr>

Lettre à l'attention des préfetures qui lancent des consultations publiques afin de connaître l'avis des populations au sujet des projets d'arrêtés prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux.

Madame, Monsieur,
Bonjour,

Je me permets de vous écrire dans le cadre de la diffusion des projets d'arrêtés repris sous rubriques qui ont retenu toute mon attention.

J'ignore si vous et vos équipes ont eu l'occasion de visionner les images de l'enquête révélée par "One Voice", dans le cas contraire, voici le lien : <https://www.jaimelesblaireaux.fr> ou si éventuellement vous avez déjà pu participer à ce type de chasse.

Le sadisme extrême qui se cache derrière cette pratique barbare est tout bonnement insurmontable. Comment peut-on laisser faire de telles choses, alors que la pratique est interdite dans quasiment toute l'Europe ? Je me demande sincèrement aujourd'hui ce que vous attendez pour mettre un terme à de tels actes de cruauté, complètement inutiles et méchants.

Les blaireaux sont des animaux sensibles, comme tous les autres d'ailleurs, et ils semblent que la France tarde à abolir la pratique de la chasse, véritable "passe-temps" d'individus dotés d'une arme et d'une boîte crânienne vide, qui nuit gravement à la biodiversité et qui n'a absolument pas sa place dans la société de demain.

Puisse votre esprit s'éclairer ainsi que votre cœur et votre conscience s(e) (r') éveiller, car aucun être vivant ici-bas ne devrait avoir à subir de tels actes... tout simplement innommables.

En vous remerciant par avance du soin avec lequel vous saurez prendre ma demande en considération, je reste dans l'impatience de recevoir sous peu un retour de votre part.

Bien à vous,

[REDACTED]

Sujet : [INTERNET] Chasse Campagne 2020-2021

De : [REDACTED]

Date : 01/05/2020 14:16

Pour : ddt-participation-public-61@orne.gouv.fr

Bonjour,

Ce mail pour vous informer que je suis **CONTRE** le projet d'arrêté prévoyant l'extension de la période de déterrage des blaireaux. Cette pratique devrait par ailleurs être totalement interdite.

Cordialement,

[REDACTED]